

Coalition Nationale de l'Education Pour Tous en République Démocratique du Congo



CONCEPT/ RDC

Contact : (+243) 991390284 - (+243) 813645915 - (+243) 899174475

Courriel : coneptrdc2011@gmail.com

*Etude sur l'Evaluation de l'Impact des mesures de
prise en charge des frais scolaires sur les
Indicateurs de Qualité*

Avril 2010

1. Contexte

La turbulence des années 1990, marquées par le déclin final du régime de Deuxième République, et par l'explosion de guerres civiles successives, avait entraîné l'abandon par le gouvernement central de tout effort de la mise en place de politiques pour améliorer le système de l'éducation nationale au Congo. En dépit de l'adoption en 1986 d'un plan sur quinze ans pour l'éducation, conformément à ce que prévoyait la loi cadre de l'enseignement national instaurée la même année, ce plan n'a jamais été mis en œuvre, en raison de l'effondrement du gouvernement central. Le déclin économique aggravé par plus d'une décennie de guerres civiles et une corruption endémique récurrente ont laissé, comme on pouvait s'y attendre, un système éducatif complètement dégradé, et dont les indicateurs de qualité et de performance sont pratiquement au rouge.

En effet, le système d'enseignement a subi l'impact de cette désintégration générale du fonctionnement du gouvernement. Le budget alloué durant des années de crise au ministère de l'EPSP ne pouvait aucunement pas permettre d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement en matière de l'éducation pour tous.

L'éducation de la petite enfance ne bénéficie que de peu d'attention du pouvoir public. D'après les données de 2000 les enfants de trois à cinq ans représentaient dix pour cents de la population congolaise ; mais 3% seulement fréquentaient les écoles maternelles et 97% d'entre eux étaient délaissés.

Au niveau primaire, le taux brut de scolarisation a connu une forte régression. Il est passé de 92% en 1972 à 64% en 2002. Le taux de scolarisation net est encore très faible (51%) avec d'énormes écarts entre les Provinces (76% à Kinshasa, 47% au Katanga et 37% à l'Equateur), et souvent avec un léger avantage pour les garçons (55%) que pour les filles (49%). La scolarisation des enfants de 6-11 ans (au primaire) reste nettement également élevée en milieu urbain (72%) qu'en milieu rural (43%).

L'alphabétisation des adultes n'est pas encore suffisamment organisée malgré quelques tentatives sans résultats satisfaisants. Le taux d'analphabétisme est très élevé. Il est de l'ordre de 32% dont 44% pour les femmes contre 19% pour les hommes en 2001 (Etude MICS).

Depuis 2006, l'éducation est inscrite dans les Priorités du Gouvernement de la RDC définies dans son Programme intitulé **les 5 Chantiers** ; et

telles qu'exprimées dans le Document des stratégies de réduction de la Pauvreté (DSSRP). Mais il se dégage qu'il n'y a pas encore une cohérence affichée entre les déclarations politiques et la matérialisation d'un Budget de l'éducation capable de réaliser cette option. L'évolution des budgets de 2007 en 2009 du secteur de l'éducation démontre une augmentation de 9% si l'on inclue l'enseignement Supérieur et Universitaire, Primaire et Secondaire.

Compte tenu de toutes ces difficultés que connaît le pays depuis plusieurs années, les parents interviennent financièrement et de façon significative dans le fonctionnement des écoles en contribuant à certains frais importants notamment le paiement des primes de motivation des enseignants, des frais d'intervention ponctuelle, etc.

Les écoles privées agréées qui sont soumises à la réglementation officielle en matière d'agrément, des programmes d'études, de contrôle et d'évaluation pédagogique, ne bénéficient d'aucun subside de l'état. Toutes leurs charges reviennent aux parents. Cela ne peut qu'affecter davantage les efforts d'amélioration du système éducatif.

Face à cette situation peu reluisante de la scolarisation et de l'alphabétisation au Pays, et en appui aux efforts que fournit le Gouvernement, les partenaires de l'éducation (Unicef, Unesco, Oxfam, etc.) participent en début de chaque année scolaire, à une vaste campagne d'inscriptions massives visant à favoriser l'accès à l'école d'un plus grand nombre d'enfants d'âge scolaire. Depuis 2006-2007, les objectifs de leur campagne demeurent les mêmes : inscrire tous les enfants d'âge scolaire en 1ère année primaire et maintenir ceux qui sont déjà inscrits...

Comme chaque année, l'exigence de paiement de multiples frais scolaires par les parents constitue l'obstacle majeur à l'inscription et au maintien des élèves à l'école tant que la législation en vigueur demeure imprécise¹. Les efforts de plaidoyer mené par l'Unicef et d'autres partenaires en faveur d'une scolarisation primaire gratuite ont effectivement amené le Pays à la confirmer dans la constitution (Art. 43), mais les mesures d'application se sont avérées difficiles à être prises dans l'immédiat tant que les pouvoirs publics ne pouvaient alors supporter les charges sociales des enseignants faute des moyens. Un consensus s'est dégagé pour une gratuité progressive. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel est alors intervenu en fixant clairement seuls les frais fixes, notamment les frais de minerval et d'assurance.

¹ Loi-cadre N° 86/005, spécialement en ses articles 43, 44 et 111.

Quant aux provinces, en tant qu'entités décentralisées, elles ont la responsabilité de diffuser et d'exécuter les normes et la politique générale du Ministère de l'EPSP en se conformant à l'engagement constitutionnel de gratuité de l'enseignement primaire et en élaborant des stratégies provinciales de réduction des frais scolaires. Cette démarche implique des efforts conjoints et concertés (gouvernement central et provinces) et une certaine volonté politique.

La Coalition Nationale pour l'Education Pour Tous en RDC qui a comme vision la promotion d'une éducation publique de qualité et gratuite pour tous les enfants et adultes de la RDC a voulu apporter sa contribution en cherchant des réponses objectives aux questions ci-après:

- Quels sont les méfaits des frais scolaires au Primaire ainsi que la prise en charge des enseignants par les parents.
- Qu'est-ce qui a déjà été concrètement réalisé dans ce cadre dans les provinces pour réduire les frais scolaires et assurer la gratuité dans l'enseignement ?
- Quels sont les pesanteurs qui feraient obstacles à l'application des mesures de gratuité et de réduction des frais scolaires ? Quels sont les facteurs de réussite ?
- Quelle est la part des acteurs principaux du système éducatif dans l'application de ces mesures ? Quelle est la part des autorités de tutelle ?

2. Objectifs poursuivis

En initiant cette étude évaluative scientifique, CONEPT-RDC poursuivait un objectif principal, celui d'examiner les méfaits de la prise en charge des enseignants par les élèves et des frais scolaires sur le rendement scolaire et les indicateurs de qualité. Du même coup, elle s'intéressait au niveau de la mise en œuvre des dispositions relatives à la réduction des frais scolaires et à leur impact sur les mêmes indicateurs.

L'évaluation devait répondre spécifiquement aux questions suivantes :

- Y a-t-il parmi les provinces ciblées, celles qui ont appliqué ces mesures¹ ? Quelles sont les dispositions particulières prises par les autorités locales pour favoriser la mise en œuvre des mesures de gratuité et de réduction des frais scolaires ?
- Quel est l'apport réel des partenaires éducatifs dans la mise en œuvre des politiques en matière de réduction des frais scolaires et de gratuité de l'enseignement ?
- Quel est l'effet des dispositions ad hoc en milieu rural et en milieu urbain de chaque province ciblée ?
- Quels sont selon les effets des dispositions relatives à la réduction et à la gratuité des frais scolaires sur les indicateurs de qualité de l'enseignement dans la province ?
- Quel est le niveau d'application des dispositions relatives à la réduction et à la gratuité des frais scolaires dans l'ensemble de la province : selon les milieux (urbains, ruraux), le niveau socioéconomique des parents, les réseaux d'enseignement ?

¹ C'est le Katanga qui avait pris le devant dans la mise en œuvre des mesures de réduction des frais scolaires. Dès la rentrée scolaire 2007-2008, l'arrêté du gouverneur provincial précisait la hauteur des frais applicable dans toutes les écoles publiques. L'année suivante, l'arrêté provincial n° 2008/0059/KATANGA du 26 Août 2008 portant fixation des frais scolaires dans les écoles primaires, secondaires et professionnelles du Katanga pour l'année scolaire, dans ses articles 3 et 4 fixaient la hauteur des frais comme suit :

- Minerval : 50 FC par an et par élève
- Assurance : 100 FC par an et par élève
- Imprimés : 250 FC par an et par élève
- Frais d'appoint : de 0 à 3000 FC à l'école primaire
de 0 à 4500 FC au secondaire

* Frais à percevoir uniquement en septembre

- Frais administratifs : 600 FC par trimestre au primaire
1000 FC par trimestre au secondaire

- L'article 7 stipule que l'enseignement en 1^{ère} et en 2^{ème} années du niveau primaire public est gratuit et que les frais relatifs au minerval et aux imprimés seront pris en charge par la province.
- L'article 8 précise que le gouvernement de la RDC prend en charge la prime d'assurance scolaire pour tous les élèves des écoles publiques.
- L'article 9 est contraignant : « les frais scolaires sont fixés et perçus obligatoirement en francs congolais » !
- L'article 11 prévient que : « les chefs d'établissements sont tenus au strict respect des taux ci-haut fixés sous peine de sanctions prévues ... ».

- Comment les acteurs du système éducatif de la province apprécient-ils les dispositions relatives à la réduction et à la gratuité des frais scolaires ?
- Comment les directeurs d'écoles et les enseignants de la province apprécient-ils les dispositions relatives à la réduction et à la gratuité des frais scolaires ?
- Comment les directeurs d'écoles et les enseignants de la province apprécient-ils le rôle des parents, des autorités scolaires, politiques et religieuses dans la mise en œuvre des dispositions relatives à la réduction et à la gratuité des frais scolaires ?

- Quelles sont les conséquences en termes d'infrastructures et des charges sociales issues de dispositions relatives à la réduction et à la gratuité des frais scolaires ? comment les a-t-on gérées ?
- Comment le « manque à gagner » - qui résulterait de l'application des dispositions relatives à la réduction et à la gratuité des frais scolaires – a-t-il été comblé au niveau des écoles ?
- Quel est l'impact à long terme des dispositions relatives à la réduction et à la gratuité des frais scolaires ?
- Quelles recommandations feriez-vous pour une bonne application des dispositions relatives à la réduction des frais scolaires et la gratuite qui rassure tous les acteurs ?
- Quels sont les mécanismes qui peuvent être mis en place pour la pérennisation des bénéfices de dispositions relatives à la réduction et à la gratuité des frais scolaires, si les résultats sont encourageants ?

3. Approche méthodologique

3.1. Techniques pour la collecte des données

Il était envisagé :

a) L'analyse documentaire

- de textes de lois réglementant la fixation des frais scolaires
- de statistiques scolaires et des indicateurs de performance de systèmes scolaires (services de statistiques, service des infrastructures scolaires)

b) Un guide d'entretien pour les personnes ressources. Un guide d'entretien a été élaboré. Il était destiné aux autorités provinciales de l'éducation et aux Coordonnateurs des réseaux d'enseignement, pour recueillir les avis

et considérations des ces personnes ressources à propos des mesures de réduction des frais scolaires.

- c) Un Questionnaire d'opinions pour les directeurs d'écoles, les inspecteurs et les enseignants, pour rendre compte des opinions de ces acteurs.

Le questionnaire s'articulait autour des thèmes ci-après :

- Opinions des répondants vis-à-vis de l'état actuel des lieux
- Degré de satisfaction vis-à-vis de la prise des mesures de réduction des frais scolaires et de gratuité de l'enseignement en faveur des enfants
- Degré de satisfaction vis-à-vis de l'application des mesures de RFS
- Impact des mesures de RFS
- Rôle des partenaires
- Perspectives d'avenir avec l'application des mesures de RFS

Le guide d'entretien élaboré à l'intention des personnes ressources (interviews) s'est principalement appuyé sur les questions mises dans les TDR de l'évaluation. Il se trouve également en annexe.

3.2. Choix des sites

L'enquête s'est déroulée avec un grand retard par rapport à l'agenda du projet à cause de l'indisponibilité des moyens logistiques. Il fallait attendre la tenue au mois d'avril 2010 du séminaire-atelier de formation des enquêteurs pour déterminer les modalités pratiques du démarrage. C'est finalement au mois de mai et au mois de juin que les enquêtes se sont déroulées dans les provinces ci-après qui étaient retenues : Kinshasa, Bas-Congo, Province Orientale, Kasai Oriental, Kasai Occidental, Bandundu et Maniema.

A part la ville province de Kinshasa, il était convenu que les enquêteurs sélectionnent les participants dans les chefs-lieux des provinces et dans les milieux périphériques les plus proches.

Il faut noter que le retour tardif des protocoles des provinces n'a pas facilité le travail de dépouillement et de saisie.

3.3. Choix des participants

En vue de permettre l'enquête d'avoir les données, les catégories ci-après de participants ont participé à l'enquête:

- Les enseignants du primaire
- Les directeurs des écoles

- Les inspecteurs
- Les personnes ressources (autorités provinciales de l'EPSP notamment le PROVED et l'IPP, les gestionnaires des écoles conventionnées, les responsables des services de statistiques et des infrastructures scolaires).

L'ambition de l'évaluation, en termes d'échantillon de l'étude était d'atteindre 1000 acteurs du milieu scolaire. 60% de ces acteurs scolaires devaient provenir des écoles de milieux urbains (Kinshasa, Matadi, Bandundu, Mbujimayi, Kisangani, Kananga et Kindu) et 40 % des milieux ruraux (écoles de la périphérie des chefs-lieux des provinces).

3.4. Sujets répondants touchés par l'enquête

Après l'enquête, les effectifs des participants touchés par l'enquête se présente comme suit :

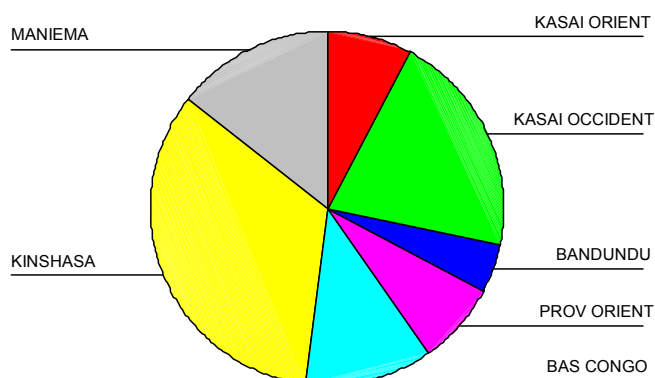
3.4.1. Répartition des sujets par province

		PROVINCE			
		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	KASAI ORIENT	58	7,8	7,8	7,8
	KASAI OCCIDENT	151	20,4	20,4	28,3
	BANDUNDU	34	4,6	4,6	32,9
	PROV ORIENT	54	7,3	7,3	40,2
	BAS CONGO	87	11,8	11,8	52,0
	KINSHASA	249	33,7	33,7	85,7
	MANIEMA	106	14,3	14,3	100,0
	Total	739	100,0	100,0	

Il ressort de ce tableau que 33,7% des sujets viennent de la ville de Kinshasa. Le Kasai Occidental est représenté par 20,4% des participants. L'enquête compte 14,3 participants de Maniema. Elle a touché 87 sujets (11,8%) dans le Bas-Congo, 58 sujets au Kasai Oriental (7,8%), 54 sujets (7,3%) dans la Province Orientale et 34 sujets (4,6%) dans le Bandundu.

Schématiquement, ces effectifs se répartissent de la manière suivante :

PROVINCE



La ville de Kinshasa a le plus de participants à l'enquête. Cela est évident à cause de la forte concentration des populations scolarisables et scolarisées dans une même ville province. Et aussi, la facilité d'accès à toutes les écoles choisies par les enquêteurs devait faire la différence d'effectifs avec certaines autres provinces dont les effectifs d'écoles et d'élèves sont élevés, mais dont les moyens de communication empêchent l'accessibilité.

3.4.2. Répartition des sujets par milieu

MILIEU

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	URBAIN	530	71,7	71,7	71,7
	RURAL	209	28,3	28,3	100,0
	Total	739	100,0	100,0	

L'enquête a touché 28,3% de répondants en milieu rural et 71,7% en milieu urbain. Ces proportions sont cohérentes avec les réalités. Il y a presque 70% d'écoles en milieux urbains de la RDC et 30% en milieux ruraux.

3.4.3. Répartition des sujets par régime de gestion

RESEAU D'ENSEIGNEMENT

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	NON CONVENTIONNE	248	33,6	33,6	33,6
	CONVENT CATHOL	155	21,0	21,0	54,5
	CONVENT PROTEST	200	27,1	27,1	81,6
	AUTRES	136	18,4	18,4	100,0
	Total	739	100,0	100,0	

La répartition des répondants selon le régime de gestion indique qu'il y a dans l'échantillon 33,6% des répondants du secteur non conventionné ; 21% viennent du secteur conventionné catholique, et 27 % des protestants. Les écoles islamiques, Kimbanguistes, salutistes, etc., représentent 18,4% des participants.

3.4.1. Répartition des sujets par statut du répondant

STATUT DU REPONDANT

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	ENSEIGNANT	512	69,3	69,3	69,3
	DIRECOLE	141	19,1	19,1	88,4
	INSPECTEUR	56	7,6	7,6	95,9
	NON SIGNALE	30	4,1	4,1	100,0
	Total	739	100,0	100,0	

Le tableau indique que l'enquête a touché 512 enseignants (69,3% des participants), 141 directeurs d'écoles (19,1% des participants) et 56 inspecteurs (7,6% de participants). Il y a eu 30 répondants (4,1%) qui n'ont pas signalé leur statut.

3.4.4. Répartition des sujets par sexe

SEXE

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	HOMME	578	78,2	78,2	78,2
	FEMME	161	21,8	21,8	100,0
	Total	739	100,0	100,0	

L'enquête a touché 578 hommes (78,2%) et 161 femmes (21,8%).

3.4.5. Répartition des sujets selon l'âge du répondant

AGE

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	JEUNE DE MOINS DE 40 ANS	202	27,3	27,3	27,3
	ADULTES (DE 40 à 50 ANS)	212	28,7	28,7	56,0
	AVANCES (51 à 60 ANS)	216	29,2	29,2	85,3
	VIEUX (PLUS DE 60 ANS)	109	14,7	14,7	100,0
	Total	739	100,0	100,0	

Ce tableau montre que 216 sujets touchés par l'enquête (29,2%) sont des « adultes avancés » dont l'âge varie entre 51 et 60 ans.

L'enquête a également touché 212 participants dont l'âge varie entre 40 et 50 ans. Ils sont considérés comme adultes et représentent 28,7% des effectifs touchés.

Les « jeunes adultes » de moins de 40 ans représentent 27,3% des effectifs atteints ; tandis que les « adultes vieux » de plus de 60 ans sont 109 et représentent 14,7%.

3.4.5. Répartition des sujets selon l'état civil

ETAT CIVIL

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	MARIE	680	92,0	92,0	92,0
	CELIBATAIRE	55	7,4	7,4	99,5
	AUTRES (VEUF, VEUVE, DIVORCE)	4	,5	,5	100,0
	Total	739	100,0	100,0	

La grande majorité des répondants sont mariés (680 soit 92%). Il n'y a que 55 célibataires et quelques quatre veufs.

3.4.6. Répartition selon le niveau d'études

NIVEAU D'ETUDES

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	D4	139	18,8	18,8	18,8
	D6	482	65,2	65,2	84,0
	G3	80	10,8	10,8	94,9
	L2	36	4,9	4,9	99,7
	AUTRE	2	,3	,3	100,0
	Total	739	100,0	100,0	

Ce tableau indique que 482 sujets (soit 65,2%) sont, en principe, des diplômés des humanités pédagogiques. Mais il y a sans nul doute une éventuelle confusion entre le diplôme d'Etat obtenus dans d'autres disciplines et le diplôme réellement des humanités pédagogiques.

Les D4 viennent en second lieu de par leurs effectifs (139 sujets soit 18,8%). On compte parmi les effectifs, 80 gradués (10,8%) et 36 licenciés (4,9%). Il y a deux répondants qui ont signalé d'autres niveaux titres scolaires non reconnus en RDC.

3.4.7. Répartition des sujets selon l'ancienneté dans l'enseignement

ANCIENNETE DANS L'ENSEIGNEMENT

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide DEBUTANT (JUSQU'A 5 ANS)	123	16,6	16,6	16,6
RODE (6 à 10 ANS)	80	10,8	10,8	27,5
EXPERIMENTE (11 à 20 ANS)	135	18,3	18,3	45,7
VETERAN (21 ANS ET PLUS)	401	54,3	54,3	100,0
Total	739	100,0	100,0	

Ce tableau indique que 54,3% de répondants (401 sujets) ont une ancienneté d'au moins 21 ans. Ce sont des vétérans de la carrière enseignante. 136 sujets (18,3%) ont une expérience avérée qui va de 11 à 20 ans de carrière. 10,8% peuvent être considérés comme « rôdés » car ils comptent 6 à 10 ans de carrière. Il y a dans l'échantillon 123 débutants, qui ont une ancienneté qui ne dépasse pas les cinq ans.

3.4.8. Répartition des sujets selon le nombre d'enfants à l'école

NOMBRE D'ENFANTS A L'ECOLE

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Famille moins nombreuse (jusqu'à 3)	355	48,0	48,0	48,0
Famille moyenne 4 à 6	271	36,7	36,7	84,7
Famille nombreuse 7 enf et plus	113	15,3	15,3	100,0
Total	739	100,0	100,0	

L'enquête a touché 355 participants (48%) qui n'ont pas plus de trois enfants à l'école. Les 271 participants (36,7%) considérés comme ayant une famille moyenne comptent entre 4 et 6 enfants à l'école ; tandis que ceux considérés comme ayant une famille nombreuse comptent 7 enfants au moins à l'école. Ils sont 113 (15,3%).

4. Résultats principaux

1. Appréciation du niveau de l'enseignement dans la province

Nous avons demandé aux répondants de donner leur appréciation personnelle du niveau de l'enseignement dans leur province. Les résultats sont les suivants :

Appréciation du niveau de l'enseignement de la province par milieu

Tableau croisé MILIEU * APPRECIATION QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROV;

Effectif

		APPRECIATION QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROV;				Total
		NIVEAU TRES BON	NIVEAU BON	NIVEAU FAIBLE	NIVEAU TRES FAIBLE	
MILIEU	URBAIN	3	202	220	105	530
	RURAL	6	91	84	28	209
Total		9	293	304	133	739

En examinant les données de ce tableau, on voit clairement que dans l'ensemble, les répondants ont apprécié négativement le niveau d'enseignement de leur province. 437 répondants soit 59,1% ont trouvé le niveau soit faible (304 sujets) soit très faible (133 sujets). La valeur de khi-deux calculée qui est de 11,141 étant significative au seuil de 5% et au degré de liberté de 3, les différences entre les fréquences observées sont à prendre en considération.

Aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, les répondants ont négativement apprécié le niveau de l'enseignement de la province. Ils sont en effet plus nombreux (325 soit 61,3%) à déclarer ce niveau soit faible (220) soit très faible (105). Ces différences entre les fréquences observées sont aussi à prendre en considération, car la valeur de khi-deux est également significative (Khi-deux = 7,143 ; degré de liberté 1, $p = .008$). Toutefois, il est intéressant de constater qu'en milieu rural, il y a quand même 97 répondants sur 209 (46%) à trouver le niveau d'enseignement appréciable.

Ainsi donc, les acteurs éducatifs qui ont participé à l'enquête sont, à des degrés divers préoccupés par le niveau actuel de l'enseignement en RDC en général, et dans leurs provinces respectives en particulier. Mais la tendance dominante est à l'appréciation plutôt négative.

En tenant compte des provinces, l'appréciation des répondants se présente de la manière suivante :

Tableau croisé MILIEU * APPRECIATION QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROV; * PROVINCE

Effectif

PROVINCE	APPRECIATION QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROV;				Total	
	NIVEAU TRES BON	NIVEAU BON	NIVEAU FAIBLE	NIVEAU TRES FAIBLE		
KASAI ORIENT	MILIEU URBAIN	15	11	4	30	
	RURAL	2	25	1	28	
	Total	17	36	5	58	
KASAI OCCIDENT	MILIEU URBAIN	4	19	55	16	90
	RURAL	4	30	22	5	61
	Total	4	49	77	21	151
BANDUNDU	MILIEU URBAIN		10	7	6	23
	RURAL		7	1	3	11
	Total		17	8	9	34
PROV ORIENT	MILIEU URBAIN		6	5	4	15
	RURAL		14	19	6	39
	Total		20	24	10	54
BAS CONGO	MILIEU URBAIN		44	19	3	66
	RURAL		12	6	3	21
	Total		56	25	6	87
KINSHASA	MILIEU URBAIN	1	84	102	62	249
	Total	1	84	102	62	249
MANIEMA	MILIEU URBAIN	2	24	21	10	57
	RURAL	2	26	11	10	49
	Total	4	50	32	20	106

Ce tableau est fort éloquent. Dans deux provinces seulement plus de répondants ont trouvé le niveau de l'enseignement relativement bon. Il s'agit de la province du Bas Congo (56 répondants sur 87 soit 64,3%) et de la province du Maniema (54/106 soit 50,9%, avec une prédominance d'avis positifs en milieu rural de 28 avis sur 49 soit 57,1%).

Les répondants de la province du Bandundu ont des avis partagés à ce propos. Il y a 17 avis positifs et 17 avis négatifs. C'est seulement en milieu rural que l'avis favorable est dominant (7 sujets sur 11 soit 63,6%). Les répondants de la province du Kasai Oriental (41 avis négatifs sur 58), de la province du Kasai Occidental (98 avis négatifs sur 151), de la Province Orientale (34 avis négatifs sur 54), et de la ville province de Kinshasa (164 avis négatifs sur 249) ont trouvé le niveau de l'enseignement de leurs provinces respectives soit très faibles, soit faible. Il faut excepter les répondants ruraux du Kasai Occidental (34 sur 61) qui

ont jugé le niveau de l'enseignement de leur province soit bon, soit très bon..

Le tableau des valeurs de khi-deux observées se présente comme suit :

Tableaux de valeurs Khi-deux

Provinces	Khi-deux	Degré de liberté	Signification
Kasaï Oriental	17,137	2	0,000
Kasaï Occidental	21,601	3	0,000
Bandundu	2,049	2	0,359
Province Orientale	1,371	2	0,504
Bas-Congo	2,416	2	0,299
Kinshasa	*	*	*
Maniema	2,616	3	0,455

* Kinshasa n'a pas de milieu rural considéré ici

Toutes les valeurs de Khi-deux observées ne sont pas significatives, sauf pour les deux Kasaï.

En tenant compte du régime de gestion des écoles, l'appréciation du niveau de l'enseignement en province est la suivante :

Tableau croisé RESEAU D'ENSEIGNEMENT * APPRECIATION QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROV;

Effectif

		APPRECIATION QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROV;				Total
		NIVEAU TRES BON	NIVEAU BON	NIVEAU FAIBLE	NIVEAU TRES FAIBLE	
RESEAU D'ENSEIGNEMENT	NON CONVENTIONNE	2	94	97	55	248
	CONVENT CATHOL	3	65	61	26	155
	CONVENT PROTEST	3	74	83	40	200
	AUTRES	1	60	63	12	136
Total		9	293	304	133	739

Il ressort de ce tableau que la majorité des répondants par régime de gestion ont trouvé le niveau de l'enseignement de la province soit faible (304 soit 41,1%) soit très faible (133 sur 739 soit 17,9%). Le Khi-deux observé est de 13,42 au degré de liberté de 9. Il est significatif au seuil de 5%.

Appréciation du niveau d'enseignement en province par niveau d'études

Tableau croisé

Effectif

		APPRECIATION QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROV;				Total
		NIVEAU TRES BON	NIVEAU BON	NIVEAU FAIBLE	NIVEAU TRES FAIBLE	
NIVEAU D'ETUDES	D4	2	52	58	27	139
	D6	4	201	191	86	482
	G3	2	29	35	14	80
	L2		11	20	5	36
	AUTRE	1			1	2
Total		9	293	304	133	739

Le niveau de l'enseignement est également jugé négativement par les répondants considérés selon le niveau d'études. Le Khi-deux observé est de 48,419. Il est très significatif au seuil de 5% et au degré de liberté de 12.

Il en est de même, lorsqu'on considère l'appréciation par ancienneté dans l'enseignement.

Appréciation du niveau d'enseignement en province par ancienneté

L'enquête a demandé aux répondants d'exprimer leur avis sur le fait que c'est le coût élevé des études en RDC qui serait l'une des causes essentielles d'abandons scolaires la plupart des enfants de parents pauvres.

Les résultats se présentent de la manière suivante :

Tableau croisé RESEAU D'ENSEIGNEMENT * COUT ELEVE DES ETUDES CAUSE ABANDONS ENFANTS DE PAUVR

Effectif

		COUT ELEVE DES ETUDES CAUSE ABANDONS ENFANTS DE PAUVR				Total
		TOUT A FAIT D'ACCORD	D'ACCORD	PAS D'ACCORD	NE SAIT PAS	
RESEAU D'ENSEIGNEMENT	NON CONVENTIONNE	104	91	37	16	248
	CONVENT CATHOL	77	56	19	3	155
	CONVENT PROTEST	100	73	16	11	200
	PRIVES		8	1	1	10
	AUTRES	49	56	12	9	126
Total		330	284	85	40	739

Ce tableau indique clairement que 614 répondants (soit 83%) sont d'avis que le coût élevé des études est une des causes réelle d'abandons scolaires pour les enfants issus des familles relativement pauvres. La valeur de Khi-deux observée est de 24,475. Elle est significative au seuil de 5% au degré de liberté de 12.

En considérant ce coût élevé des études comme cause d'abandon selon l'état civil du répondant, les résultats obtenus sont les suivants :

Tableau croisé

Effectif		COUT ELEVE DES ETUDES CAUSE ABANDONS ENFANTS DE PAUVR				Total
		TOUT A FAIT D'ACCORD	D'ACCORD	PAS D'ACCORD	NE SAIT PAS	
ETAT	MARIE	311	261	74	34	680
CIVIL	CELIBATAIRE	19	21	10	5	55
	AUTRES (VEUF, VEUVE, DIVORCE)		2	1	1	4
Total		330	284	85	40	739

La majorité de nos répondants étant mariés, c'est leur avis qui a prédominé. Mais dans l'ensemble, c'est aussi 614 répondants (soit 83%) qui sont soit d'accord, soit tout à fait d'accord que c'est le coût élevé des études est l'une des causes réelles d'abandons scolaires pour les enfants issus des familles relativement pauvres. La valeur de Khi-deux est de 10,782 (degré de liberté 6, $p = .095$).

Si l'on considère ce coût élevé des études comme cause d'abandon selon le nombre d'enfants en charge à l'école on constate ce qui suit :

Tableau croisé NOMBRE D'ENFANTS A L'ECOLE * COUT ELEVE DES ETUDES CAUSE ABANDONS ENFANTS DE PAUVR

Effectif		COUT ELEVE DES ETUDES CAUSE ABANDONS ENFANTS DE PAUVR				Total
		TOUT A FAIT D'ACCORD	D'ACCORD	PAS D'ACCORD	NE SAIT PAS	
NOMBRE D'ENFANTS A L'ECOLE	Famille moins nombreuse (jusqu'à 3)	146	131	53	25	355
	Famille moyenne 4 à 6	138	100	23	10	271
	Famille nombreuse 7 enf et plus	46	53	9	5	113
Total		330	284	85	40	739

Quelle que soit la taille de la famille en terme de charge à l'école, tous les répondants reconnaissent que le coût élevé des études est l'une des causes d'abandons scolaires des enfants des parents pauvres. La valeur de Khi-deux observée est de 16,688 (degré de liberté 6, $p=.01$).

Selon le milieu

Tableau croisé

Effectif

		COUT ELEVE DES ETUDES CAUSE ABANDONS ENFANTS DE PAUVR				Total
		TOUT A FAIT D'ACCORD	D'ACCORD	PAS D'ACCORD	NE SAIT PAS	
MILIEU	URBAIN	246	203	54	27	530
	RURAL	84	81	31	13	209
Total		330	284	85	40	739

Il en est de même des avis exprimés à ce sujet selon le milieu où reste le répondant.

L'enquête a par ailleurs demandé aux sujets d'évaluer le niveau d'évolution des écoles de leur milieu au plan de la qualité des bâtiments, de la qualité de l'enseignement, de la régularité des enseignants, de la régularité des apprenants et de la contribution financière des parents. Ce sont ces aspects qui sont plus directement liés à la réduction des frais scolaires ou à leur augmentation.

Les résultats sont les suivants :

1° L'évaluation de l'évolution de la qualité des bâtiments selon les provinces

Tableau croisé

Effectif

		APPRECIAT EVOLUTION QUALITAT BATIMENTS SCOLA DU MILIEU				Total
		TRES BON	BON	ASSEZ BON	MAUVAIS	
PROVINCE	KASAI ORIENT	7	16	27	8	58
	KASAI OCCIDENT	38	47	38	28	151
	BANDUNDU	5	19	9	1	34
	PROV ORIENT	9	17	10	18	54
	BAS CONGO	2	73	10	2	87
	KINSHASA	67	117	52	13	249
	MANIEMA	22	28	31	25	106
Total		150	317	177	95	739

La majorité des répondants (467 soit 63,1%) sont d'avis que les bâtiments scolaires évoluent en qualité. 317 disent que la qualité est bonne et 150 disent qu'elle est même très bonne.

La valeur de Khi-deux calculée est de 150,1 (supérieure à la valeur théorique de 28,9) au degré de liberté 18. Elle est significative au seuil de 5%. Les avis exprimés à propos de l'évolution positive de la qualité des bâtiments scolaires varient entre les sujets, et dépend d'une province à l'autre. Il y a des provinces qui évaluent positivement, d'autre négativement.

2° L'évaluation de l'évolution de la qualité de l'enseignement selon les provinces

Tableau croisé

Effectif		APPRECIAT EVOLUTION QUALITAT DE L'ENSEIGNEMENT DU MILIEU				Total
		TRES BON	BON	ASSEZ BON	MAUVAIS	
PROVINCE	KASAI ORIENT	1	35	19	3	58
	KASAI OCCIDENT	20	97	26	8	151
	BANDUNDU	2	22	6	4	34
	PROV ORIENT	11	28	12	3	54
	BAS CONGO	1	72	14		87
	KINSHASA	28	138	61	22	249
	MANIEMA	30	55	14	7	106
Total		93	447	152	47	739

Les répondants trouvent en majorité que la qualité de l'enseignement évolue positivement. En effet, 540 répondants soit 73% disent que la qualité de l'enseignement dans la province est soit bonne (447), soit très bonne (93 sujets).

La valeur de Khi-deux calculée est de 70,801 (supérieure à la valeur théorique de 28,9) au degré de liberté 18. Elle est significative au seuil de 5%. L'évolution positive de la qualité de l'enseignement dépend d'une province à l'autre. Il y a des provinces qui évaluent positivement, d'autre négativement.

3° L'appréciation de l'évolution de la régularité des enseignants selon les provinces

Tableau croisé

Effectif

		APPRECIAT REGULARITE DES ENSEIGNANTS				Total
		TRES BON	BON	ASSEZ BON	MAUVAIS	
PROVINCE	KASAI ORIENT	14	33	9	2	58
	KASAI OCCIDENT	58	71	11	11	151
	BANDUNDU	2	25	2	5	34
	PROV ORIENT	18	29		7	54
	BAS CONGO	22	49	16		87
	KINSHASA	89	107	38	15	249
	MANIEMA	47	45	8	6	106
Total		250	359	84	46	739

La majorité des répondants trouvent que la régularité des enseignants est soit bonne (359 sujets ou 48,5%), soit très bonne (250 sujets soit 33,8%).

La valeur de Khi-deux calculée est de 57,996 (supérieure à la valeur théorique de 28,9) au degré de liberté 18. Elle est significative au seuil de 5 %. L'évaluation de la régularité des enseignants dans leurs tâches à l'école n'est pas la même chez les enseignants et elle diffère d'une province à l'autre. Il y a beaucoup de provinces qui évaluent positivement, d'autres apprécient négativement. Il en est de même de l'appréciation de la régularité des élèves. 472 répondants soit 63,8% donnent une appréciation positive. 384 disent qu'elle est bonne et 88 trouvent qu'elle est très bonne. Et la valeur de khi-deux calculée est de 48,206 également supérieure à la valeur théorique au même seuil de signification et degré de liberté.

4° Concernant l'appréciation de la contribution des parents par province, l'enquête a constaté ce qui suit :

Tableau croisé

Effectif

		APPRECIAT CONTRIBUTION DES PARENTS				Total
		TRES BON	BON	ASSEZ BON	MAUVAIS	
PROVINCE	KASAI ORIENT		1	31	26	58
	KASAI OCCIDENT	2	17	79	53	151
	BANDUNDU		9	12	13	34
	PROV ORIENT		12	23	19	54
	BAS CONGO	1	30	48	8	87
	KINSHASA	3	35	110	101	249
	MANIEMA	5	35	38	28	106
Total		11	139	341	248	739

La majorité des répondants trouvent que la contribution des parents est soit assez bonne (341 sujets ou 46,1%), soit mauvaise (248 sujets soit 33,5%). C'est vraiment la minorité des répondants qui apprécient positivement.

La valeur de Khi-deux calculée est de 80,849 (supérieure à la valeur théorique de 28,9) au degré de liberté 18. Elle est significative au seuil de 5 %. Il y a une différence significative entre les avis d'évaluation exprimés et cela selon les provinces.

En considérant des variables comme le milieu, le régime de gestion (réseaux) et le statut des répondants, les résultats se présentent de la manière suivante :

a) Appréciation de la contribution des parents selon le milieu

Tableau croisé

Effectif

		APPRECIAT CONTRIBUTION DES PARENTS				Total
		TRES BON	BON	ASSEZ BON	MAUVAIS	
MILIEU	URBAIN	8	95	254	173	530
	RURAL	3	44	87	75	209
Total		11	139	341	248	739

Il ressort de ce tableau que c'est la majorité des répondants qui trouvent que la contribution des parents est plutôt assez bonne (341 avis exprimés sur 739 soit 46,1%); et 248 autres (33,5%) sont plus pessimistes et disent qu'elle est mauvaise. La valeur de Khi-deux calculée de 2,54 est inférieure à la valeur de table qui est de 7,81 au seuil de 5% et au degré de liberté de 3. Aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, les avis exprimés ne sont pas significativement différents.

b) Appréciation de la contribution des parents selon le régime de gestion

Tableau croisé RESEAU D'ENSEIGNEMENT * APPRECIAT CONTRIBUTION DES PARENTS

Effectif

		APPRECIAT CONTRIBUTION DES PARENTS				Total
		TRES BON	BON	ASSEZ BON	MAUVAIS	
RESEAU	NON CONVENTIONNE	7	37	118	86	248
D'ENSEIGNEMENT	CONVENT CATHOL	3	30	73	49	155
	CONVENT PROTEST	1	32	91	76	200
	AUTRES		40	59	37	136
Total		11	139	341	248	739

En tenant compte du régime de gestion, on constate que l'appréciation va dans le même sens. La majorité des répondants expriment des avis relativement négatifs (soit assez bon soit mauvais). Ces avis semblent dépendre du régime de gestion auquel le répondant appartient, car la valeur de Khi-deux observée de 20,96 est supérieure à la valeur de table qui est de 16,9 au seuil de 5% et au degré de liberté de 9.

c) Appréciation de la contribution selon le statut des répondants

Les avis exprimés par les répondants vont dans le même sens que les autres variables. Mais le statut des répondants ne semble pas avoir d'impact ; car le Khi-deux observé de 11,1 est inférieure à la valeur de table qui est de 21,0 au seuil de 5% et au degré de liberté de 12.

L'enquête a demandé l'avis des répondants concernant le niveau d'application des mesures de réduction des frais scolaires dans leurs provinces respectives. Il semble que les avis sont partagés comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau croisé

Effectif		DEGRE SATISFACT APPLICATION MESURE RFS				Total
		TRES SATISFAIT	SATISFAIT	MOINS SATISFAIT	PAS SATISFAIT	
PROVINCE	KASAI ORIENT	3	10	27	18	58
	KASAI OCCIDENT	33	33	48	37	151
	BANDUNDU	5	19	6	4	34
	PROV ORIENT	4	13	20	17	54
	BAS CONGO	3	54	25	5	87
	KINSHASA	44	69	70	66	249
	MANIEMA	14	10	17	65	106
Total		106	208	213	212	739

Il y a 106 répondants qui semblent très satisfaits (14,3%) ; 208 répondants (soit 28,1%) semblent satisfaits. On compte 213 (28,8%) qui semblent moins satisfaits tandis que les 212 (28,6%) autres ne sont pas du tout satisfaits. La valeur Khi-deux observée est de 159,2 et indique que les différences entre avis exprimés par province sont très significatives (valeur supérieure à la valeur théorique de 28,9 au seuil de 5% au degré de liberté de 18).

Il en est de même pour les avis exprimés au sujet de l'appréciation du niveau d'application des mesures de RFS par la variable milieu.

Tableau croisé

Effectif

		DEGRE SATISFACT APPLICATION MESURE RFS				Total
		TRES SATISFAIT	SATISFAIT	MOINS SATISFAIT	PAS SATISFAIT	
MILIEU	URBAIN	77	171	157	125	530
	RURAL	29	37	56	87	209
Total		106	208	213	212	739

Les fréquences des avis exprimés montrent qu'il y a 425 répondants (57,5%) qui sont soit moins satisfaits, soit pas du tout satisfaits. Les 314 autres sont relativement satisfaits. La valeur de Khi-deux observée étant supérieure à la valeur de table ($28,7 > 7,81$ au seuil de 5% et au d.l. de 3), les répondants des milieux urbains n'ont pas la même appréciation que ceux des milieux ruraux.

Les valeurs Khi-deux observées pour les autres variables sont également supérieures aux valeurs théoriques. Cela veut dire que les répondants non pas la même appréciation selon qu'ils sont enseignants, directeurs ou inspecteurs ; ou selon qu'ils sont dans tel régime de gestion scolaire ou dans tel autre.

Cet avis corrobore celui exprimé par les répondants à la question de savoir dans quelle mesure la décision relative à la RFS a été réellement suivie par les écoles. Les résultats observés à ce sujet sont les suivants :

a) En considérant les provinces :

Tableau croisé

Effectif

		APPRECIAT DU RESPECT MESURES DE RFS DANS LES ECOLES				Total
		DECISION SUIVIE PAR TOUS	DECISION SUIVIE PAR QUELQUES ECOLES	DECISION PAS DU TOUT SUIVIE	SANS AVIS	
PROVINCE	KASAI ORIENT	3	13	36	6	58
	KASAI OCCIDENT	19	47	49	36	151
	BANDUNDU	7	11	9	7	34
	PROV ORIENT	6	10	27	11	54
	BAS CONGO	2	9	37	39	87
	KINSHASA	24	44	130	51	249
	MANIEMA	10	27	53	16	106
Total		71	161	341	166	739

considère les sans avis dans ce cadre comme un avis négatif, il y a eu

507 répondants (soit 68,6%) qui n'ont pas émis un avis en faveur de l'application effective des mesures de réduction des frais scolaires. La valeur Khi-deux observée de 69,071 est significatif au seuil de 5 % au degré de liberté de 18. Ce que cet avis défavorable vis-à-vis du suivi de l'éventuelle mesure de réduction de frais scolaire n'est pas exprimé de la même manière dans toutes les provinces.

Quand on tient compte de milieu, le tableau des résultats des avis exprimés est le suivant :

Tableau croisé

Effectif		APPRECIAT DU RESPECT MESURES DE RFS DANS LES ECOLES				Total
		DECISION SUIVIE PAR TOUS	DECISION SUIVIE PAR QUELQUES ECOLES	DECISION PAS DU TOUT SUIVIE	SANS AVIS	
MILIEU	URBAIN	52	108	258	112	530
	RURAL	19	53	83	54	209
Total		71	161	341	166	739

Comme pour les provinces, les avis sont majoritairement défavorables vis-à-vis de l'appréciation du suivi des mesures de réduction des frais scolaires aussi bien en milieux urbains qu'en milieux ruraux. Seulement, contrairement aux provinces, les avis exprimés ne diffèrent pas selon qu'on est en milieu urbain ou en milieu rural ; car la valeur de Khi-deux obtenue de 5,87 est inférieure à la valeur théorique de 7,81 au seuil de 5% au degré de liberté de 3.

Selon le régime de gestion, le tableau est le suit :

Tableau croisé

Effectif		APPRECIAT DU RESPECT MESURES DE RFS DANS LES ECOLES				Total
		DECISION SUIVIE PAR TOUS	DECISION SUIVIE PAR QUELQUES ECOLES	DECISION PAS DU TOUT SUIVIE	SANS AVIS	
RESEAU	NON CONVENTIONNE	18	49	134	47	248
D'ENSEIGNEMENT	CONVENT CATHOL	11	30	73	41	155
	CONVENT PROTEST	28	42	79	51	200
	PRIVES		2	8		10
	AUTRES	9	16	26	15	66
	6	5	22	21	12	60
Total		71	161	341	166	739

Les avis restent les mêmes. Mais ne s'expriment pas de la même manière d'un régime de gestion à l'autre ; car la valeur de Khi-deux observée est de 31,60 (supérieure à 25,0 au seuil de 5% au degré de liberté de 15).

Les répondants se sont également exprimés à propos des raisons qui auraient empêché la mise en œuvre des mesures de réduction des frais scolaires.

Le tableau des résultats est le suivant :

Choix Raisons	OUI	Non	Khi- deux	d.l.	Signification
a. manque de moyens financiers propres aux écoles	586	153	38,94	6	oui
b. faible financement des écoles par le budget national	640	99	21,74	6	oui
c. forte pression des besoins matériels des enseignants	398	341	26,21	6	oui
d. ferme volonté des parents de continuer à soutenir l'éducation de leurs enfants	326	413	29,42	6	oui
e. habitudes déjà acquises et peur du lendemain	449	290	38,06	6	oui
f. préserver la qualité de l'enseignement	352	387	46,94	6	oui
g. impunité des ceux qui violent la loi	488	251	57,65	6	oui

Selon les provinces des répondants, c'est le faible financement des écoles par le budget national qui est considéré comme la raison dominante de non application des mesures de réduction de frais scolaires dans les écoles 640 choix exprimés soit 86,6%. Viennent ensuite, et par ordre d'importance : le manque de moyens financiers propres aux écoles (586 choix exprimés soit 79,3%) ; l'impunité de ceux qui violent la loi (488 choix soit 66,0%) ; les habitudes acquises (449 soit 60,7). Il est intéressant de trouver que les avis sont disputés entre ceux qui pensent que c'est pour préserver la qualité de l'enseignement et ceux qui ne pensent ainsi (352 choix pour et 387 choix contre), bien que l'écart entre avis exprimés soit statistiquement significatif.

La situation par milieu est la suivante :

Si les fréquences de choix exprimés sont restés les mêmes, leurs différences ne sont pas significatives dans deux raisons évoquées : la forte pression des besoins matériels des enseignants et la préservation de la qualité de l'enseignement. Pour ces deux raisons, les répondants des milieux urbains répondent comme ceux des milieux ruraux.

En considérant le régime de gestion, les avis exprimés se présentent comme suit :

Raisons \ Choix	OUI	Non	Khi-deux	d.l.	Signification
a. manque de moyens financiers propres aux écoles	586	153	5,12	5	non
b. faible financement des écoles par le budget national	640	99	13,51	5	oui
c. forte pression des besoins matériels des enseignants	398	341	9,34	5	non
d. ferme volonté des parents de continuer à soutenir l'éducation de leurs enfants	326	413	12,61	5	oui
e. habitudes déjà acquises et peur du lendemain	449	290	4,61	5	non
f. préserver la qualité de l'enseignement	352	387	9,85	5	non
g. impunité des ceux qui violent la loi	488	251	15,02	5	oui

L'enquête a cherché à voir si le statut des répondants a influencé les avis exprimés par les répondants. Les résultats sont assez éloquentes.

Raisons \ Choix	OUI	Non	Khi-deux	d.l.	Signification
a. manque de moyens financiers propres aux écoles	585	153	2,43	4	non
b. faible financement des écoles par le budget national	639	99	0,67	4	non
c. forte pression des besoins matériels des enseignants	397	341	5,85	4	non
d. ferme volonté des parents de continuer à soutenir l'éducation de leurs enfants	326	412	5,60	4	non
e. habitudes déjà acquises et peur du lendemain	449	289	5,23	4	non
f. préserver la qualité de l'enseignement	351	387	5,05	4	non
g. impunité des ceux qui violent la loi	488	250	3,01	4	non

Les fréquences de choix exprimés sont restés les mêmes, cependant leurs différences ne sont pas significatives dans toutes les raisons évoquées. C'est dire que toutes les catégories des acteurs éducatifs touchées par l'enquête ont une même appréciation des causes éventuelles de la non-application des mesures de réduction des frais scolaires.

La non-application des mesures relatives à la réduction des frais scolaires est également confirmée par la reconnaissance par la majorité des répondants du fait que les parents ont continué à payer même les frais scolaires règlementés. Le tableau des résultats par

variables milieu, régime de gestion et statut des répondants ci-après le confirme :

Variables \ Parents continuent à payer	C'est Vrai	C'est Faux	Sans avis	Khi-deux	d.l.	Signification
a. Milieu	467	175	95	18,34	3	oui
b. Régime de gestion	467	175	95	22,19	15	non
c. Statut des répondants	467	175	94	12,04	12	non

C'est la majorité des répondants qui le confirment (467 soit 63,1%). Mais ce tableau indique que les avis exprimés ne diffèrent guère selon le régime de gestion et le statut des répondants ; mais les répondants des milieux ruraux ne semblent pas réagir de la même manière que ceux des milieux urbains à ce sujet.

L'enquête a demandé au répondant d'apprécier le rôle joué par le Comité des Parents dans la situation actuelle relative à la fixation des frais d'études en conformité avec les mesures officielles. Les avis exprimés sont les suivants :

a) Rôle du Comité des parents selon la variable milieux (urbain, rural)

Avis sur le rôle du COPA	OUI	NON	Khi-deux	d.l.	Signification
Rôle supposé					
Facilitateur incontournable	153	416	0,45	1	Non
Observateur neutre	94	643	0,10	1	Non
Défenseur des intérêts des parents	299	438	0,13	1	Non
Défenseur des intérêts des enseignants	106	631	1,99	1	Non
Défenseur des intérêts des écoles	142	595	1,94	1	Non
Aucun rôle	137	600	2,07	1	Non

Le Comité des Parents ne semble pas avoir joué un rôle remarquable dans la gestion de la question relative à la réduction des frais scolaires. C'est la majorité des répondants qui ont répondu simplement non.

L'enquête s'est intéressé au rôle joué par les opérateurs économiques dans le financement des projets scolaires en RDC. Plusieurs posent des actes isolés, soit pour la visibilité de leur entreprise, soit pour

gagner la confiance des décideurs politiques, soit encore pour attirer la clientèle.

L'enquête auprès des enseignants, des directeurs d'écoles et des inspecteurs a donné les résultats suivants par province, par milieu, par régime de gestion, et par statut de répondant :

a) Résultats par province :

Le tableau des avis se présente de la manière suivante :

Tableau croisé

Effectif		PARTICIPAT OPERAT ECONOMIQUES DANS LES DEPENSES EN FAVE ECO			Total
		OUI	NON	SANS AVIS	
PROVINCE	KASAI ORIENT	20	33	5	58
	KASAI OCCIDENT	44	89	18	151
	BANDUNDU	15	14	5	34
	PROV ORIENT	28	13	13	54
	BAS CONGO	50	26	11	87
	KINSHASA	114	88	47	249
	MANIEMA	58	44	4	106
Total		329	307	103	739

Il ressort de ce tableau que les provinces de Kinshasa (114 répondants sur 249 soit 45,7%), de Maniema (58 répondants sur 106 soit 54,7%), du Bas Congo (50 répondants sur 87 soit 57,4%) et de la Province Orientale (28 répondants sur 54 soit 51,8%) ont majoritairement déclaré que les opérateurs économiques de leurs provinces respectives participent à certaines dépenses scolaires surtout en matière de réhabilitation et d'équipement des écoles. Cela n'est pas le cas des répondants des provinces du Kasai Occidental (44 répondants sur 151 soit 29,1%) et du Kasai Oriental (20 répondants sur 58 soit 34,4%). Les avis à ce sujet dans la province du BANDUNDU semblent partagés. Il y a 15 répondants qui disent OUI (44,1%) et 14 qui disent NON (41,2%).

Dans l'ensemble, les différences d'avis exprimés selon les provinces sont significatives (la valeur khi-deux observée est de 57,17. Elle est supérieure à la valeur de table au seuil de 5% et au degré de liberté de 12).

b) Résultats par milieu

En tenant compte du milieu dans lequel vivent les répondants, les avis exprimés se présentent de la manière suivante ;

Tableau croisé

Effectif		PARTICIPAT OPERAT ECONOMIQUES DANS LES DEPENSES EN FAVE ECO			Total
		OUI	NON	SANS AVIS	
MILIEU	URBAIN	235	209	86	530
	RURAL	94	98	17	209
Total		329	307	103	739

Il y a une différence entre les opinions selon le milieu dans l'appréciation de l'intervention des opérateurs économiques.

En milieu urbain, c'est la majorité des répondants (235 sur 530 contre 209, soit 44,3%) qui reconnaissent que les opérateurs économiques participent en posant des actes en faveur des écoles.

Sauf que leurs interventions servent plus de visées de visibilité des intervenants économiques qu'un réel souci de trouver solution aux problèmes de l'école et des écoliers.

C'est l'inverse en milieu rural où les répondants ne voient pas d'intervention des opérateurs économiques en direction des écoles (98 sur 209 contre 94, soit 46,8%).

Cela est dû au manque de planification et au non implication des autorités provinciales de l'éducation dans l'orientation désintéressée des actions des opérateurs économiques.

c) Résultats par régime de gestion

Tableau croisé

Effectif		PARTICIPAT OPERAT ECONOMIQUES DANS LES DEPENSES EN FAVE ECO			Total
		OUI	NON	SANS AVIS	
RESEAU	NON CONVENTIONNE	122	88	38	248
D'ENSEIGNEMENT	CONVENT CATHOL	61	71	23	155
	CONVENT PROTEST	72	100	28	200
	PRIVES	5	4	1	10
	AUTRES	69	44	13	126
Total		329	307	103	739

Si l'intervention des opérateurs économiques dans certaines dépenses de l'école est reconnue par les répondants des écoles de l'Etat (122 sur 248 contre 88, soit 49,1%), c'en est pas le cas des avis exprimés par les répondants des écoles conventionnées catholiques (61 sur 155 contre 71 soit 39,3%) et protestantes (72 sur 200 contre 100 soit 36%).

d) Résultats selon le statut des répondants :

Les résultats selon le statut des répondants se retrouvent dans le tableau suivant.

Tableau croisé

Effectif		PARTICIPAT OPERAT ECONOMIQUES DANS LES DEPENSES EN FAVE ECO			Total
		OUI	NON	SANS AVIS	
STATUT DU REONDANT	ENSEIGNANT	211	226	75	512
	DIRECOLE	70	52	19	141
	INSPECTEUR	37	12	7	56
	NON SIGNALE	11	16	2	29
Total		329	306	103	738

Alors que la majorité des enseignants (226 sur 512 contre 211 soit 44,1%) n'acceptent pas que les opérateurs économiques interviennent dans les dépenses des écoles, les directeurs d'écoles (70 sur 141 contre 52 soit 49,6%) et les inspecteurs (37 sur 56 contre 12 soit 66%) le reconnaissent.

Ceci est compréhensible : ce sont ces deux catégories d'acteurs éducatifs qui sont mieux placées pour connaître la nature et la source des actions de réhabilitation et d'équipement initiées dans les écoles.

L'enquête a également sollicité les avis des répondants concernant l'intervention de certaines autres catégories de partenaires éducatifs dans les dépenses de l'enseignement, particulièrement dans les domaines de :

- Réhabilitation/construction des écoles
- Equipement des écoles (bancs, matériel didactique, manuels scolaires)
- Equipement des écoliers (kits scolaires)
- Prise en charge des enseignants (moyen de transport, motivation, etc.)
- Et Renforcement des capacités (Formation) des enseignants, des directeurs et des inspecteurs.

Les réactions sont les suivantes :

Degré de satisfaction à propos de l'intervention de divers partenaires dans les divers domaines

Avis sur le domaine d'intervention	Réhabilitation/construct ion des écoles				Equipement des écoles (bancs, matériel didactique, scolaires)				Equipement des écoliers (kits scolaires)				Prise en charge des enseignants (moyen de transport, motivation, etc.)				Renforcement des capacités (Formation) des enseignants, des directeurs et des inspecteurs			
	TS	S	MS	PS	TS	S	MS	PS	TS	S	MS	PS	TS	S	MS	PS	TS	S	MS	PS
Intervenants																				
Ministère de l'EPSP	43	98	128	312	51	115	141	253	54	131	147	222	23	40	82	421	70	123	162	218
Ministère provinciale avec Education	17	38	100	384	24	52	126	334	22	68	89	344	15	14	59	442	39	64	100	325
Confessions religieuses	23	63	89	341	26	44	77	366	7	27	71	405	10	18	54	429	15	50	88	360
ONG locales	40	99	103	291	28	79	108	306	18	44	77	380	7	10	60	437	10	43	71	387
Opérateurs économiques	18	57	73	379	30	47	54	387	18	26	60	405	6	14	40	454	12	18	53	434
Coopération bilatérale	52	119	96	291	53	116	82	288	35	110	71	306	7	28	56	426	31	67	86	335
Personnalités politiques	12	23	78	405	15	21	88	391	14	24	77	395	3	16	38	458	5	21	45	440
Institutions politiques (nationales/provinciales)	8	32	94	380	7	24	87	392	7	30	68	403	17	8	46	441	4	32	56	415
Communautés de base	14	53	98	347	9	24	78	397	8	29	72	394	9	32	63	408	10	26	55	414
Agences de Nations Unies (Unesco, Unicef)	158	135	85	181	147	203	98	137	199	181	86	126	30	45	47	401	122	162	89	194
Comité des parents (COPA)	20	76	135	282	13	31	111	351	12	19	68	401	59	77	127	284	15	18	65	406
TOTAL																				

Pour des raisons pratiques, nous avons enlevé de ce tableau les colonnes des « sans avis dans chaque domaine retenu » pour mieux évaluer les avis réellement exprimés par les répondants. Il ressort des fréquences observées des avis exprimés que, la majorité des répondants ont jugé de manière négative l'intervention du Ministère de l'EPSP, des Ministères provinciaux ayant en charge l'éducation, des confessions religieuses, des ONG locales, des opérateurs économiques, des personnalités politiques, de la coopération bilatérale, des communautés de base et des Comités de Parents, dans les domaines retenus, notamment :

- la réhabilitation des écoles
 - l'équipement des écoles (bancs, matériel didactique, manuels scolaires)
 - l'équipement des écoliers (kits scolaires)
 - la prise en charge des enseignants (moyen de transport, motivation, etc.)
 - et le renforcement des capacités (Formation) des enseignants, des directeurs et des inspecteurs.
- Les avis sont majoritairement positifs pour ce qui est de l'intervention des agences de Nations Unies (UNESCO et UNICEF) dans tous les domaines d'intervention, sauf dans celui de la prise en charge des enseignants (moyen de transport, motivation, etc.).
 - 52,4% pour leurs interventions dans la réhabilitation/construction des infrastructures scolaires,
 - 59,8% pour leurs interventions dans l'équipement des écoles (bancs, matériel didactique, manuels scolaires)
 - 64,2% pour leurs interventions dans l'équipement des écoliers (kits scolaires)
 - 16,7% pour leurs interventions dans la prise en charge des enseignants (moyen de transport, motivation, etc.)
 - et 50,1% pour leurs interventions dans le renforcement des capacités (Formation) des enseignants, des directeurs et des inspecteurs.

Il faut signaler quand même le pourcentage relativement considérable des avis positifs exprimés en faveur des interventions de la coopération bilatérale dans les domaines tels que la réhabilitation/construction des infrastructures scolaires et l'équipement des écoles (bancs, matériel didactique, manuels scolaires) où elle franchit respectivement le seuil de 30,6% et de 31,3%.

Il en est de même du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel qui a obtenu des avis positifs atteignant les 30% dans les domaines d'intervention comme le renforcement des capacités des enseignants (33,6%), l'équipement des écoliers (33,4%) et dans l'équipement des écoles (30%).

La mise en œuvre des mesures de réduction des frais scolaires ne pouvait se faire partout sans poser des problèmes, à cause des nombreux besoins que ressentent les écoles dans les divers secteurs d'activités. C'est ainsi que l'enquête a voulu savoir comment certaines écoles qui se sont conformées à la réglementation en matière de fixation des frais scolaires avaient comblé le « manque à gagner » produit par une telle réglementation. Les résultats obtenus se trouvent ci-dessous.

a) Avis exprimés par province

Stratégies	Imaginer d'autres frais			Obliger les enseignants			Laisser les enseignants se débrouiller			Chercher autres sources de financement		
	OUI	NON	TOT	OUI	NON	TOT	OUI	NON	TOT	OUI	NON	TOT
Kasaï Oriental	35	23	58	32	26	58	20	38	58	6	52	58
Kasaï Occidental	39	111	150	105	45	150	38	112	150	41	109	150
Bandundu	27	7	34	5	29	34	13	21	34	13	21	34
Province Orientale	18	36	54	34	20	54	24	30	54	22	32	54
Bas Congo	76	10	86	64	22	86	33	53	86	21	65	86
Kinshasa	140	109	249	129	120	249	100	149	249	89	160	249
Maniema	30	76	106	39	67	106	30	76	106	19	87	106
TOTAL	365	372	737	408	329	737	258	479	737	211	526	737
Khi-deux	129,22*			65,71*			13,87*			27,88*		

*Significatif au seuil de 5% et au degré de liberté de 6

Concernant la première stratégie, les répondants de quatre provinces disent que les écoles de leurs provinces ont inventé d'autres frais pour combler le manque à gagner². Il s'agit des répondants de la province de Kinshasa (140 sur 249 contre 209 soit 56,2%), des répondants du Bas Congo (76 sur 86 contre 10 soit 88,3%), de la province du Kasaï Oriental (35 sur 58 contre 23 soit 60,3%) et de la province du Bandundu (27 sur 34 contre 7 soit 79,4%). Dans les trois autres provinces, les répondants n'indiquent pas que les écoles aient inventé d'autres frais. Au Kasaï Occidental (111 répondants sur 150

² Il faut signaler que, bien que les décisions de RFS n'aient pas été prises formellement dans toutes les provinces, les notes circulaires du Ministère concernant le paiement des frais scolaires tenaient lieu de mesures réglementaires.

soit 74%), au Maniema (76 sur 106 soit 71,6%) et dans la Province Orientale (36 sur 54 soit 66,6%). Les différences entre les avis exprimés par province sont significatives (Khi-deux observé 129,2 supérieure à la valeur théorique au seuil de 5% et au degré de liberté de 6).

Pour ce qui est d'obliger les enseignants à travailler malgré les conditions, seuls les répondants de provinces de Maniema (67 sur 106 soit 63,2%) et du Bandundu (29 sur 34 soit 85,2%) n'ont pas reconnu cette pratique contrairement aux répondants des cinq autres provinces. Dans toutes les provinces, c'est la majorité qui ne reconnaît pas les deux dernières stratégies qui consistent à laisser les enseignants se débrouiller, ou à chercher d'autres sources de financement des activités scolaires.

b) Avis exprimés par milieu

Milieu	URBAIN			RURAL			Total			Khi-deux
	OUI	NON	TOT	OUI	NON	TOT	OUI	NON	TOT	
Stratégies										
Imaginer d'autres frais	298	230	528	67	142	209	365	372	737	35,60*
Obliger les enseignants	288	240	528	120	89	209	408	329	737	0,49
Laisser les enseignants se débrouiller	207	321	528	51	158	209	258	479	737	14,42*
Chercher autres sources de financement	171	357	528	40	169	209	211	526	737	12,86*

*Significatif au seuil de 5% au degré de liberté de 2.

En considérant les milieux dans lesquels vivent les répondants, le tableau de résultats indique clairement que, si en milieu urbain, 298 répondants sur 528 (soit 56,4%) disent que les écoles ont inventé d'autres frais, la majorité des répondants en milieu rural (142 sur 209 soit 67,9%) affirment le contraire. Mais, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, la majorité des répondants disent que l'on oblige les enseignants à travailler malgré les conditions (288 sur 528 en milieu urbain, soit 54,5% et 120 sur 209 en milieu rural, soit 57,4%). Dans les deux milieux, les répondants disent en majorité qu'on ne laisse pas les enseignants se débrouiller, ou encore qu'on ne cherche pas d'autres sources de financement.

C) Les avis exprimés par régime de gestion

Stratégies	Imaginer d'autres frais			Obliger les enseignants			Laisser les enseignants se débrouiller			Chercher autres sources de financement		
	OUI	NON	TOT	OUI	NON	TOT	OUI	NON	TOT	OUI	NON	TOT
Régime de gestion												
Non conventionné	123	125	248	136	112	248	86	162	248	78	170	248
Conventionné catholique	75	80	155	96	59	155	50	105	155	45	110	155
Conventionné protestant	79	119	198	112	86	198	74	124	198	47	151	198
Autres	88	48	136	64	72	136	48	88	136	41	95	136
TOTAL	365	372	737	408	329	737	258	479	737	211	526	737
Khi-deux	19,95*			6,64			1,01			3,45		

*Significatif au seuil de 5% et au degré de liberté de 3

Tous les répondants des régimes de gestion les plus représentés ne reconnaissent pas la stratégie qui consiste à imaginer d'autres frais. La majorité a répondu négativement. En revanche, les répondants de ces grands réseaux d'enseignement reconnaissent qu'on oblige les enseignants à travailler en dépit de fixation des frais scolaires. La majorité des répondants de tous les régimes de gestion n'acceptent pas que les écoles laissent les enseignants se débrouiller (479 sur 737 soit 64,9%) ou qu'elles cherchent d'autres sources de financement (526 répondants sur 737 soit 71,3%).

L'enquête a demandé aux répondants de dire ce qu'ils estiment comme stratégie mieux appropriée si on leur demandait des conseils. Les fréquences des stratégies suggérées se présentent comme suit :

Stratégies	Choix	OUI	%GE	Non	%GE
a. sanctionner sans pitié les responsables des écoles qui ne respectent pas la loi		433	58,6	306	41,4
b. diminuer progressivement les frais et améliorer progressivement les salaires ...		652	88,2	87	11,8
c. sensibiliser les opérateurs économiques à soutenir les écoles		452	61,2	287	38,8
d. mobiliser toute la population à payer une petite taxe scolaire chaque année		255	34,5	484	65,5
e. imposer la charge des écoles aux églises et aux opérateurs économiques		94	12,7	645	87,3
f. Laisser les frais jusqu'à ce que l'Etat soit capable de bien payer les enseignants		337	45,6	402	54,4

Trois stratégies réunissent la majorité des répondants. Il s'agit de :

- Diminuer progressivement les frais et améliorer progressivement les salaires et les frais de fonctionnement (88,2%)
- Sensibiliser les opérateurs économiques à soutenir les écoles (61,2%)
- Sanctionner sans pitié les responsables des écoles qui ne respectent pas la loi (58,6%).

Il est remarquable de constater que la majorité de répondants refusent de laisser les frais scolaires jusqu'à ce que l'Etat soit capable de payer correctement les enseignants (54,4%).

L'enquête s'est également intéressée aux avis exprimés par les répondants sur les réactions probables attendues des enseignants et des directeurs d'écoles au terme des mesures de réduction des frais scolaires.

Dans l'ensemble les résultats se présentent comme suit :

Concernant les enseignants

Avis exprimés et Statistiques	Fréquences D'avis	
	OUI	NON
Changement de comportement Chez les enseignants		
Baisse de motivation	93	646
Travaillent comme avant	240	499
Encadrent mieux pour relever le défi	126	613
Manquent d'enthousiasme et ne suivent pas les élèves	236	503
Réagissent violemment face aux parents	87	652
Inventent d'autres frais scolaires	179	560
Il n'y a pas eu de réduction de frais scolaires	293	446

Il ressort de ce tableau que les répondants, en majorité, ne trouvent pas que les enseignants ont affiché d'attitudes négatives face aux différents projets de réductions scolaires qu'ils soient ou pas appliqués dans leurs écoles respectives. *Ce fait est à capitaliser.* Néanmoins, lorsqu'on observe des fréquences qui élevées de « OUI » dans certains cas, on peut considérer que des changements remarquables ont été observés. En effet, 499 répondants (67,5%) disent que les enseignants ne travaillent pas comme avant. Cela n'est pas négligeable. 236 soit 31,9% trouvent que les enseignants manquent d'enthousiasme et ne suivent pas les élèves. Bien que cela

ne viennent pas de la majorité, c'est déjà une frange importante qui remarque ce changement. Il y a quand même 179 répondants (24,2%) qui disent que les enseignants ont inventé d'autres frais pour contourner les mesures. Et même une poignée qui aurait observé des comportements violents envers les parents.

Les mesures de réduction des frais scolaires et de gratuités nécessitent une sensibilisation nécessaire pour permettre à tous les partenaires de regarder dans la même direction. Il y a 293 (39,6%) répondants qui reconnaissent qu'il n'y a pas eu d'application de mesures.

Concernant les directeurs d'écoles

Avis exprimés et Statistiques	Fréquences D'avis	
	OUI	NON
Changement de comportement Chez les directeurs d'écoles		
Grande satisfaction	70	669
Incertitude quant aux attitudes des enseignants	122	617
Doute à propos de l'application effective des mesures	220	519
Déception car les parents doivent participer à l'éducation	113	626
Incertitude quant aux sources de financement propres aux écoles	190	549
Inventent d'autres frais scolaires	154	585
Il n'y a pas eu de réduction de frais scolaires	341	398

Les répondants sont d'avis que les directeurs des écoles n'ont pas manifesté une grande satisfaction lorsqu'on parlait des mesures de réduction des frais scolaires et de gratuité. Ils sont 669 soit 90,5% à l'affirmer. Pour ce qui est d'autres changements éventuels de comportements observés, les avis indiquent que les directeurs sont optimistes à au moins 70,2%. Mais lorsque les répondants, à près de 30% ont de doute quant à l'application effective des mesures, cela doit attirer l'attention.

En prenant la situation selon le statut des répondants, les résultats se présentent comme suit :

Le tableau ci-dessous résume quelques tendances.

Statut Changement	Enseignants			Directeurs			Inspecteurs			Autres et non signalés			KHI-DEUX
	OUI	NON	TOT.	OUI	NON	TOT.	OUI	NON	TOT.	OUI	NON	TOT.	
a. Baisse de motivation et absences au travail	63	449	512	12	127	139	14	42	56	4	26	30	9,84*
b. Aucune réaction remarquable et travaillent comme avant	182	330	512	38	101	139	12	44	56	8	22	30	7,44
c. Meilleur encadrement des élèves pour lancer le défi	94	418	512	25	114	139	4	52	56	3	27	30	5,63
d. Enseignant sans enthousiasme et ne suivent pas les élèves	147	365	512	52	87	139	24	32	56	13	17	30	9,21*
e. Réagissent violemment face aux parents d'élèves	56	456	512	12	127	139	12	44	56	7	23	30	10,52*
f. Ont inventé d'autres frais	113	399	512	38	101	139	20	36	56	8	22	30	6,14
g. Pas eu de réduction des frais	314	198	512	77	62	139	35	21	56	18	12	30	1,73

*Significatif au seuil de 5% et au degré de liberté de 3

Ce tableau est assez éloquent. La majorité des enseignants sont d'avis qu'il n'y a pas baisse de motivation et absences au travail. Cela est confirmé par les avis des directeurs d'écoles et des inspecteurs qui vont dans le même sens. Les avis

exprimés par les répondants concernant les autres réactions attendues sont pareils. Ces avis seraient en partie justifiés par la conviction que les répondants ont qu'en réalité les écoles n'ont pas appliqué les mesures de réduction des frais scolaires.

L'examen des réponses des sujets à la question similaire mais concernant les réactions probables des directeurs d'écoles montre également que la majorité des répondants restent convaincus que les directeurs d'écoles n'ont pas exprimé une certaine satisfaction pour l'application des mesures de réduction des frais scolaires ; qu'ils ne redoutent pas un changement d'attitude des enseignants. Leur attitude est généralement optimiste.

Avis domaine d'intervention	Réhabilitation/construct ion des écoles				Equipement des écoles (bancs, matériel didactique, manuels scolaires)				Equipement des écoliers (kits scolaires)				Prise en charge des enseignants (moyen de transport, motivation, etc.)				Renforcement des capacités (Formation) des enseignants, des directeurs et des inspecteurs			
	TS	S	MS	PS	TS	S	MS	PS	TS	S	MS	PS	TS	S	MS	PS	TS	S	MS	PS
Ministère de l'EPSP	43	98	128	312	51	115	141	253	54	131	147	222	23	40	82	421	70	123	162	218
Ministère provinciale avec Education	17	38	100	384	24	52	126	334	22	68	89	344	15	14	59	442	39	64	100	325
Confessions religieuses	23	63	89	341	26	44	77	366	7	27	71	405	10	18	54	429	15	50	88	360
ONG locales	40	99	103	291	28	79	108	306	18	44	77	380	7	10	60	437	10	43	71	387
Opérateurs économiques	18	57	73	379	30	47	54	387	18	26	60	405	6	14	40	454	12	18	53	434
Coopération bilatérale	52	119	96	291	53	116	82	288	35	110	71	306	7	28	56	426	31	67	86	335
Personnalités politiques	12	23	78	405	15	21	88	391	14	24	77	395	3	16	38	458	5	21	45	440
Institutions politiques (nationales/provinciales)	8	32	94	380	7	24	87	392	7	30	68	403	17	8	46	441	4	32	56	415
Communautés de base	14	53	98	347	9	24	78	397	8	29	72	394	9	32	63	408	10	26	55	414
Agences de Nations Unies (Unesco, Unicef)	158	135	85	181	147	203	98	137	199	181	86	126	30	45	47	401	122	162	89	194
Comité des parents (COPA)	20	76	135	282	13	31	111	351	12	19	68	401	59	77	127	284	15	18	65	406

Pour des raisons pratiques, nous avons enlevé de ce tableau les colonnes des « sans avis dans chaque domaine retenu » pour mieux évaluer les avis réellement exprimés par les répondants. Il ressort des fréquences observées des avis exprimés que, la majorité des répondants ont jugé de manière négative l'intervention du Ministère de l'EPSP, des Ministères provinciaux ayant en charge l'éducation, des confessions religieuses, des ONG locales, des opérateurs économiques, des personnalités politiques, de la coopération bilatérale, des communautés de base et des Comités de Parents, dans les domaines retenus, notamment :

- la réhabilitation/construction des écoles
 - l'équipement des écoles (bancs, matériel didactique, manuels scolaires)
 - l'équipement des écoliers (kits scolaires)
 - la prise en charge des enseignants (moyen de transport, motivation, etc.)
 - et le renforcement des capacités (Formation) des enseignants, des directeurs et des inspecteurs.
- Les avis sont majoritairement positifs pour ce qui est de l'intervention des agences de Nations Unies (UNESCO et UNICEF) dans tous les domaines d'intervention, sauf dans celui de la prise en charge des enseignants (moyen de transport, motivation, etc.).
 - 52,4% pour leurs interventions dans la réhabilitation/construction des infrastructures scolaires,
 - 59,8% pour leurs interventions dans l'équipement des écoles (bancs, matériel didactique, manuels scolaires)
 - 64,2% pour leurs interventions dans l'équipement des écoliers (kits scolaires)
 - 16,7% pour leurs interventions dans la prise en charge des enseignants (moyen de transport, motivation, etc.)
 - et 50,1% pour leurs interventions dans le renforcement des capacités (Formation) des enseignants, des directeurs et des inspecteurs.

Il faut signaler quand même le pourcentage relativement considérable des avis positifs exprimés en faveur des interventions de la coopération bilatérale dans les domaines tels que la réhabilitation/construction des infrastructures scolaires et l'équipement des écoles (bancs, matériel didactique, manuels scolaires) où elle franchit respectivement le seuil de 30,6% et de 31,3%.

Il en est de même du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel qui a obtenu des avis positifs atteignant les 30% dans les domaines d'intervention comme le renforcement des capacités des enseignants (33,6%), l'équipement des écoliers (33,4%) et dans l'équipement des écoles (30%).

L'enquête a demandé aux participants de dire s'il existait dans leur milieu un plan de suivi de la mise en œuvre des mesures de réduction des frais scolaires. 434 répondants sur 739, soit 58,7% ont répondu « non ». 91 répondants ont dit « oui » et ils représentent 12,3%. 214 ne savent rien du tout (29%).

Même en examinant les avis à cette question par statut des répondants et leurs régimes respectifs de gestion, les avis restent majoritairement négatifs.

A la question de savoir si les ressources actuelles et latentes pouvant aider à accroître le budget de l'éducation en RDC sont mobilisées efficacement par l'Etat et les entités territoriales décentralisées, les avis apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Tableau croisé

Effectif		AVIS SUR MOBILISATION EFFICACE DES RESSOURCES D'ACCROISS BUDGET			Total
		OUI	NON	INDECIS	
STATUT DU REpondant	ENSEIGNANT	30	370	112	512
	DIRECOLE	6	92	43	141
	INSPECTEUR	2	38	16	56
	NON SIGNALE	4	19	7	30
Total		42	519	178	739

Il ressort de ce tableau que la majorité des répondants sont d'avis que les ressources actuelles et latentes pouvant aider à améliorer le financement de l'éducation ne sont pas bien mobilisées.

Il en est de même de l'adhésion et la participation des communautés de base aux politiques en matière de financement des écoles. Le tableau ci-dessous est assez éloquent :

Tableau croisé

Effectif		AVIS SUR ADHESION DES COMMUNA DE BASE POLITI FINANC EDUC			Total
		OUI	NON	INDECIS	
STATUT DU REPONDANT	ENSEIGNANT	21	379	112	512
	DIRECOLE	9	94	38	141
	INSPECTEUR	4	39	13	56
	NON SIGNALE	6	18	6	30
Total		40	530	169	739

Soit qu'ils disent non, soit qu'ils ne savent rien à ce sujet. Mais c'est en majorité qu'ils savent que les communautés de base n'adhèrent ni ne participent pas aux politiques de financement de l'éducation.

Concernant les frais que l'on peut facilement supprimer sans causer un quelconque préjudice au fonctionnement des écoles, les avis sont les suivants :

Nomenclature	Statistiques des avis exprimés				Fréquence des avis exprimés			
	OUI	%GE	NON	%GE	OUI	%GE	NON	%GE
Minerval	222	30,2	516	69,8				
Frais d'assurance	380	51,4	359	48,6				
Motivation des enseignants	336	45,5	403	54,5				
Frais de transport	338	45,7	401	54,3				
Frais de participation au TENAFEP	494	66,8	245	33,2				
Frais de participation à l'Examen d'Etat	456	61,3	283	38,3				
Frais d'intervention ponctuelle (FIP)	401	54,3	338	45,7				

Ce tableau indique clairement que les répondants préfèrent que l'on supprime les frais de participations aux examens qui sanctionnent la fin des études, notamment le TENAFEP (66,8%), l'Examen d'Etat (61,3%), les frais d'intervention ponctuelle (54,3%) et les frais d'assurance scolaire (51,2%). En revanche, la majorité ne souhaite pas que l'on supprime le minerval (69,8%), les frais de motivation des enseignants (54,5%), et les frais de transport (54,3%).

Lorsqu'on considère les avis exprimés pour la suppression de ces frais par statut des répondants, les résultats se présentent comme suit :

Statut du répondant	Enseignants			Directeurs			Inspecteurs			Autres		
	OUI	NON	TOT	OUI	NON	TOT	OUI	NON	TOT	OUI	NON	TOT
Frais d'assurance	255	257	512	81	60	141	30	26	56	14	16	30
Frais de participation au TENAFEP	349	163	512	95	46	141	34	22	56	16	14	30
Frais de participation à l'Examen d'Etat	326	186	512	90	51	141	29	27	56	11	19	30
Frais d'intervention ponctuelle (FIP)	285	227	512	75	66	141	33	23	56	8	22	30

Ce tableau renseigne que les avis des enseignants (255 sur 512 soit 49,8% pour et 257 soit 50,2% contre) et ceux des inspecteurs (30 sur 56 soit 53,5%) sont assez partagés à propos de la suppression des frais d'assurance. Les enseignants sont clairs en ce qui concerne les autres frais. Si les avis des inspecteurs sont tranchés pour la suppression des frais du TENAFEP et des Frais d'intervention ponctuelle, leurs avis sont quelque peu partagés pour ce qui est des frais de l'examen d'Etat (29 répondants sur 56 soit 51,7% sont pour et 27 soit 49,3% sont contre).

Lorsqu'on considère les avis selon les régimes de gestion, on constate ce qui suit :

Régime de gestion	Non Conventionné			Conventionné Catho			Conventionné Prot			Autres		
	OUI	NON	TOT	OUI	NON	TOT	OUI	NON	TOT	OUI	NON	TOT
Minerval	67	181	248	54	101	155	62	138	200	40	96	136
Frais d'assurance	130	118	248	83	72	155	86	114	200	81	55	136
Motivation des enseignants	99	149	248	77	78	155	93	107	200	67	69	136
Frais de transport	100	148	248	69	86	155	94	106	200	75	61	136
Frais de participation au TENAFEP	159	89	248	120	35	155	140	60	200	75	61	136
Frais de participation à l'Examen d'Etat	148	100	248	110	45	155	132	68	200	66	70	136
Frais d'intervention ponctuelle (FIP)	132	116	248	94	61	155	108	92	200	67	69	136

Il ressort de ce tableau que les répondants du secteur non conventionné, des conventionnés catholiques et protestants trouvent que l'on peut supprimer sans préjudice les frais de participation au TENAFEP et à l'examen d'Etat, ainsi que les frais d'intervention ponctuelle. Les avis sont partagés pour ce qui est des frais d'assurance. La majorité des répondants du secteur conventionné protestant ne sont pas d'accord qu'on peut les supprimer sans préjudice. Cela n'est pas le cas des non conventionnés et des conventionnés catholiques.

Il est intéressant de constater que les répondants des conventionnés catholiques sont pratiquement partagés à propos de la suppression des frais de motivation des enseignants (77 avis exprimés pour et 78 contre). Les avis des répondants des régimes de gestion protestant et non conventionné sont par contre clairement exprimés par une majorité.

En envisageant l'avenir, l'enquête a demandé aux répondants de dire les conséquences éventuelles de la réduction des frais scolaires et de la gratuité dans un proche avenir. Leurs avis sont les suivants :

Conséquences \ Avis	D'accord	Pas d'accord	Indécis
a. Accroissement du taux d'inscription	590	48	101
b. Accroissement du taux de scolarisation et de maintien des enfants, surtout des enfants des familles pauvres, à l'école.	657	36	46
c. De bonnes infrastructures scolaires	257	288	194
d. Beaucoup plus d'élèves qu'il ne le faut dans les classes	444	167	128
e. Baisse de niveau et de qualité de l'enseignement	178	437	124
f. des enseignants sous qualifiés dans les écoles	102	490	147
g. Une amélioration de la qualité de l'enseignement	410	192	137
h. implication de plusieurs autres opérateurs économiques	248	286	205

Les Avis des répondants sont tout à fait clairs concernant certaines conséquences de la réduction des frais scolaires. Il y aura accroissement du taux d'inscriptions scolaires (590 répondants soit 79,8%) ainsi que du taux de scolarisation et de maintien des enfants, surtout des enfants des familles pauvres, à l'école (657 répondants soit 88,9%).

Alors que certains redoutent qu'il n'y ait beaucoup plus d'élèves qu'il ne le faut dans les classes (444 répondants soit 60,1%), une proportion non négligeable des sujets (55,5% de répondants soit 410 sujets) pensent qu'il y aura malgré tout une certaine amélioration de la qualité de l'enseignement.

Ils sont 490 (66,3%) à penser qu'il n'y aura pas d'enseignants sous qualifiés dans l'enseignement. En revanche, leurs avis semblent bien partagés lorsqu'il s'agit de deux conséquences : l'amélioration des infrastructures scolaires (257, 288 et 194 répondants dans chaque catégorie de réponses) et l'implication de plusieurs autres opérateurs économiques (248, 286 et 205 répondants dans

chaque catégorie de réponses). Les différences entre les avis exprimés pour ces deux conséquences sont significatives au seuil de 5% pour les variables milieu et statut des répondants.

5. LECONS tirées

- La faible qualité de l'enseignement préoccupe la majorité des acteurs éducatifs, quel que soit leur statut, leur niveau d'études, le régime de gestion auquel ils appartiennent, etc. Au moment où la campagne pour l'Education Pour Tous est battue, c'est une sonnette d'alarme non négligeable.
- Le coût élevé des frais d'études est reconnu par la plus grande majorité des répondants comme étant l'une des causes majeure d'abandons scolaires, surtout des élèves issus des familles relativement pauvres.
On reconnaît par là la nécessité des mesures de gratuité et de réduction des frais scolaires
- Mais, le fait qu'un nombre important des répondants aient déclaré que les mesures de réduction des frais scolaires ne sont pas appliquées chez eux est une preuve que :
 - Tous les partenaires ne semblent pas avoir la même compréhension de la mesure relative à la réduction des frais scolaires et la gratuité de l'enseignement.
 - Tous n'ont pas accès aux textes légaux qui règlementent les frais scolaires
 - Les acteurs directement intéressés (enseignants, directeurs d'écoles, parents) ne sont pas suffisamment informés et préparés à soutenir les mesures.
 - Les mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre des dispositions légales ne sont pas contraignantes et clairement imposables à tous. Sinon il n'y aurait pas de doute quant à l'application des mesures.

Les causes de la non application évidente de ces mesures de RFS sont : le manque de moyens financiers propres aux écoles (586 avis soit 79,2% de répondants) et le faible financement des écoles par le budget national (640 avis soit 86,6%), les répondants mettent le doigt sur deux sources de revenus qui

devraient être patiemment analysées, pour trouver des solutions durables et satisfaisantes aux besoins des écoles et de leurs acteurs:

- Des écoles capables de générer leurs propres recettes,
- Et qui reçoivent du budget national un appui minimal qui les mette à l'abri du minimum vital pour une école

L'impunité est épinglée par 66% d'avis et les habitudes acquises par 60,7%. Il y a des dispositions qu'imposent pour la bonne gouvernance dans les écoles. C'est la condition pour rompre avec les antivaleurs et mettre tous les acteurs dans les conditions qui n'entravent point les efforts vers les objectifs de l'EPT.

Le fait que les enseignants et les directeurs d'écoles n'aient pas affiché des attitudes négatives face aux différents projets de réductions des frais scolaires qu'ils soient ou pas appliqués dans leurs écoles respectives est à capitaliser. C'est que ces acteurs éducatifs ont encore le souci de mieux faire en dépit des conditions difficiles de travail. Ils se soucient des élèves et de la qualité de l'enseignement. Sans abuser de leur esprit d'abnégation, il y a lieu de ne pas négliger la stratégie qui consiste à diminuer progressivement les frais et améliorer progressivement les salaires et les frais de fonctionnement proposée à 88,2%.

Il y a des efforts d'implication des opérateurs économiques dans le financement des besoins des écoles dans certaines provinces. Ainsi les infrastructures scolaires sont considérées comme étant en évolution positive.

- Mais il s'agit souvent des actes isolés, posés pour des raisons publicitaires.
- Ces interventions doivent être coordonnées et planifiées en collaboration avec les services provinciaux de l'éducation pour répondre aux besoins là ils se font réellement sentir.
- Ce n'est pas dans toutes les provinces que ces actes sont posés. Cela ne doit pas être une affaire de dynamisme des autorités provinciales, mais une politique nationale applicable au niveau décentralisé.

Les interventions de certains partenaires éducatifs comme l'Unicef et l'Unesco ainsi que la coopération bilatérale dans les domaines de construction/réhabilitation des infrastructures, d'équipement des élèves et des écoles, du renforcement des capacités des enseignants... sont appréciées par les participants à l'enquête. Elles peuvent servir de référence aux autres intervenants dans l'appui au système.

Il n'y a pas une vision systémique dans la mise en œuvre des mesures de RFS. Cela a créé de nouveaux problèmes tels que :

- le surpeuplement des classes
- le recrutement/mécanisation de nouveaux enseignants qui ne peuvent continuer à bénéficier des maigres sources de l'école
- l'équipement des écoles en bancs et en manuels scolaires

La majorité des répondants sont d'avis que les ressources actuelles et latentes pouvant permettre d'améliorer le financement de l'éducation ne sont pas bien mobilisées. Et qu'ils savent que les communautés de base n'adhèrent ni ne participent suffisamment aux politiques de financement de l'éducation. Cela nécessite une forte sensibilisation et un véritable plaidoyer auprès de la Communauté.

Il y a des frais qui peuvent être facilement supprimés sans causer du tort au fonctionnement harmonieux des écoles. C'est pour ces là que les mesures doivent s'adresser premièrement. De l'avis des répondants, il s'agit de :

- frais de participation à l'examen d'Etat
- frais de participation au TENAFEP
- frais d'intervention ponctuel
- frais d'assurance.

Soit qu'ils pèsent plus sur les parents, soit que les répondants ne les trouvent pas profitables aux bénéficiaires.

6. RECOMMANDATIONS

- 1) Etudier préalablement, dans une vision systémique, les implications des mesures de RFS et de gratuité de l'enseignement primaire, avant leur mise en œuvre.³
- 2) Accroître la capacité d'accueil des écoles et améliorer les conditions pédagogiques élémentaires, afin de ne pas privilégier les options politiques au détriment des principes pédagogiques.
- 3) Mettre en place des mesures d'accompagnement nécessaire afin d'éviter que les parents et les enseignants ne soient désillusionnés par une certaine gratuité de façade, et n'assistent impuissants aux implacables mesures de renvoi des élèves qui ne paient pas les « autres frais », ainsi qu'à l'impunité des responsables désobéissants.
- 4) Préparer suffisamment les enseignants, les directeurs d'écoles et les autres gestionnaires déjà habitués à compter sur ces contributions des parents, à gérer autrement les problèmes liés au paiement du supplément de salaires des enseignants, aux dépenses de fonctionnement et aux besoins en matériels pédagogiques.
- 5) Insister sur la bonne gouvernance en milieu scolaire par le renforcement des capacités des gestionnaires d'écoles.
- 6) En dépit de la bonne fois que manifestent constamment les enseignants, garantir à ces derniers le minimum vital pour les motiver davantage au travail avant d'envisager la suppression progressive de FRS, surtout ceux qui touchent à leur survie. Car, un enseignant démotivé est nuisible à la qualité de l'enseignement et cultive des antivaleurs.
- 7) Continuer les campagnes de sensibilisation communautaire, pour obtenir l'adhésion de tous et assurer une mobilisation des ressources pour l'enseignement.
- 8) Planifier les interventions et orienter les efforts des partenaires vers les zones prioritaires ciblées où les besoins sont réellement ressentis.
- 9) Organiser un cadre de concertation pour partenaires qui permettent aux différents intervenants dans le secteur de l'enseignement primaire, de

³ Nous rappelons que cette étude a été menée avant les récentes mesures gouvernementales relatives à la gratuité de l'enseignement dans les trois premières années du primaire.

bénéficiaire des expériences réussies par les autres (cas de l'Unicef, de l'Unesco, de quelques partenaires bilatéraux).

- 10) Evaluer régulièrement le niveau de la mise en œuvre des mesures de RFS, car les échecs d'application causeraient beaucoup plus de tort qu'avant.

A N N E X E S

Annexe 1 : Questionnaire des enseignants, directeurs et inspecteurs

I. Introduction

Madame, Monsieur,

Vous avez été choisi (e) pour participer à une enquête portant sur la mise en œuvre des dispositions relatives à la réduction des frais scolaires et la gratuité de l'enseignement en RDC, et leur impact sur les indicateurs de performances du système éducatif du pays. Les résultats attendus de cette enquête pourraient fournir de précieuses informations concernant le financement de l'enseignement primaire et les diverses interventions des partenaires, ainsi que le type de stratégies pour encourager la participation de tous aux efforts d'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire.

Nous vous remercions pour l'importance que vous attachez à ce questionnaire en le remplissant soigneusement. Indiquez clairement votre choix en cochant (X) dans la case qui se trouve à côté de votre réponse à chaque question. **SACHEZ QUE POUR CERTAINES QUESTIONS, VOUS POUVEZ COCHEZ DANS PLUS D'UNE CASE.** Et, là où l'on vous demande de formuler votre propre réponse, écrivez dans l'espace indiqué par des pointillés.

N.B. Il n'y a pas de meilleures et de mauvaises réponses aux questions. C'est votre avis qui intéresse l'enquête. En outre, nous avons voulu ce *questionnaire anonyme* afin de vous permettre de répondre sans hésitation.

II. Identification du répondant

- Numéro du Répondant :
- District/Territoire :
- Province :
- Réseau d'enseignement (où vous travaillez) :
- Statut socioprofessionnel (enseignant, directeur d'école, inspecteur):
- Sexe :
- Age :
- Etat civil : Marié Célibataire
- Nombre d'enfants à l'école :
- Niveau d'études (Diplôme):

D4	<input type="checkbox"/>	G3	<input type="checkbox"/>
D6	<input type="checkbox"/>	L2	<input type="checkbox"/>

 Autres à préciser
- Ancienneté dans l'enseignement sans interruption..... ans

II. Questionnaire Proprement dit

1. Beaucoup de gens jugent négativement la qualité de l'enseignement en RDC, à cause des conditions matérielles et pédagogiques dans lequel il se déroule. Comment appréciez-vous personnellement le niveau de l'enseignement dans votre province ?
 Très Bon Bon Faible Très Faible

2. Il y a des gens qui sont d'avis que c'est à cause du coût élevé des études en RDC, que beaucoup d'enfants de parents pauvres abandonnent l'école sans avoir échoué aux examens. Partagez-vous cet avis ?
 Tout à fait d'accord D'accord Pas d'accord Je ne sais pas

3. Certaines personnes sont convaincues que les écoles de votre milieu (ou de votre rayon d'action) commencent à se relever. S'il vous était donné d'indiquer le niveau d'évolution positive des écoles, à quel niveau se situeraient les écoles de votre milieu (ou rayon d'action) dans les domaines ci-après ?

Appréciation	Très bon	Bon	Assez bon	Mauvais
Domaine				
a. qualité des bâtiments				
b. qualité de l'enseignement				
c. régularité des enseignants				
d. régularité des apprenants				
e. contribution financière des parents				

4. La mesure de réduction des frais scolaires à l'enseignement primaire, surtout en faveur des élèves de première année, a contribué tant soit peu à l'amélioration du taux brut d'inscriptions scolaires et la régularité de fréquentation scolaire. Exprimez votre degré de satisfaction vis-à-vis de la mise en application de cette mesure dans les écoles de votre milieu (ou rayon d'action)

Très satisfait Satisfait Moins satisfait Pas satisfait

5. Certaines personnes pensent que les problèmes des écoles commencent à retenir de plus en plus l'attention des autorités politiques et administratives des provinces. Comment appréciez-vous la pertinence des interventions ponctuelles des autorités politiques et administratives dans votre milieu (ou dans votre rayon d'action) par rapport aux besoins ci-après des écoles :

Appréciation	Très pertinentes	Pertinentes	Peu pertinentes
Domaine			
a. de réhabilitation /Construction			
b. d'équipement en mobilier et matériels didactiques			
c. financement du fonctionnement			
d. prise en charge des enseignants			
e. santé des élèves et enseignants			

6. Certaines décisions des autorités politiques et administratives en faveur des écoles ne sont pas appliquées dans certaines écoles pour des raisons diverses. Dans quelle mesure les décisions de l'autorité provinciale règlementant les frais scolaires et la gratuité d'accès en première année ont-elles été suivies dans les écoles de votre milieu ou de votre rayon d'action ?

Décisions suivies Décisions suivies par Décisions Sans avis
 Par tous quelques écoles pas du tout suivie

7. Selon vous, quelles sont les raisons qui peuvent pousser certaines écoles à refuser de suivre une telle réglementation scolaire ?

Choix	OUI	Non
Raisons		
a. manque de moyens financiers propres aux écoles		
b. faible financement des écoles par le budget national		
c. forte pression des besoins matériels des enseignants		
d. ferme volonté des parents de continuer à soutenir l'éducation de leurs enfants		
e. habitudes déjà acquises et peur du lendemain		
f. préserver la qualité de l'enseignement		
g. impunité des ceux qui violent la loi		
h. autre raison (spécifiez SVP)		

8. Selon certaines personnes, dans beaucoup d'écoles, les parents ont continué à payer les frais qui ne sont parfois pas mentionnés dans les décrets des autorités provinciales et dans les circulaires des chefs de confessions religieuses. Quel est votre avis à ce sujet ?

C'est vrai C'est faux Sans avis

9. Quel serait, selon vous, le rôle joué par le COPA dans l'application ou la non application des mesures concernant la réduction des frais scolaires et la gratuité dans votre école ou dans les écoles de votre rayon d'action ?

- a. Facilitateur incontournable
- b. Observateur neutre
- c. Défenseur des intérêts des parents
- d. Défenseur des intérêts des enseignants
- e. Défenseur des intérêts des écoles
- f. Autre (précisez)
- g. Aucun rôle

10. La participation des opérateurs économiques dans les dépenses en faveurs des écoles est indispensable. Partagez-vous cet avis ?

Oui Non Sans avis

11. Si vous partagez cet avis, quelles sont, selon vous les dispositions à prendre et les stratégies pour assurer une telle participation ? -----

12. Comment certaines écoles qui se sont conformées à la réglementation en matière de fixation des frais scolaires ont-elles comblé le « manque à gagner » produit par une telle réglementation ?

Choix	OUI	Non
Stratégie prise		
a. elles ont imaginé d'autres frais		
b. elles ont obligé les enseignants à respecter la loi		
c. elles ont laissé les enseignants « se débrouiller seuls »		
d. elles se sont adressées à d'autres sources de financement (anciens élèves, ONG, Eglises ...)		

13. S'il vous était donné de conseiller le Ministère de l'Education en matière de réduction des frais scolaires au primaire et surtout de gratuité en première année, indiquez la stratégie ou les stratégies qui vous semble (nt) pertinente(s) compte tenu des réalités de la RDC

Choix	OUI	Non
Stratégies		
a. sanctionner sans pitié les responsables des écoles qui ne respectent pas la loi		
b. diminuer progressivement les frais et améliorer progressivement les salaires et frais de fonctionnement		
c. sensibiliser les opérateurs économiques à soutenir les écoles		
d. mobiliser toute la population à payer une petite taxe scolaire chaque année		
e. imposer la charge des écoles aux églises et aux opérateurs économiques		
f. Laisser les frais jusqu'à ce que l'Etat sera capable de bien payer les enseignants		
g. autre stratégie (spécifiez SVP)		

14. Comment les enseignants ont-ils réagi aux mesures de réduction ou de suppression des frais scolaires prises par les autorités de votre entité territoriale?
- Ils ont baissé de motivation et s'absentent beaucoup au travail
 - Ils ne manifestent aucune réaction remarquable et travaillent comme avant
 - Ils encadrent mieux les élèves pour lancer le défi à tout le monde
 - Ils n'enseignent pas avec enthousiasme et ne suivent pas les travaux des élèves
 - Ils réagissent violemment face aux parents d'élèves
 - Ils ont inventé d'autres frais pour continuer à gagner quelque chose
 - Il n'y a pas eu de réduction
 - autre réaction (précisez svp)
15. Quels changements avez-vous remarqués dans les comportements des directeurs depuis que les mesures de réduction ou de suppression des frais scolaires ont été prises ?
- grande satisfaction
 - incertitude vis-à-vis des attitudes que pourront développer les enseignants

- doute à propos de l'application sincère d'une telle mesure
- déception morale parce que les parents doivent participer aux frais scolaires
- incertitude quant aux sources de financement propres aux écoles
- ont inventé d'autres frais pour que l'école fonctionne toujours comme avant
- Il n'y a pas eu de réduction
- autre changement (précisez svp)

16. S'il vous était donné d'apprécier la pertinence des actes posés par les différents intervenants dans le secteur de l'enseignement primaire, exprimez votre degré de satisfaction à propos des aspects ci-après, en mettant dans la case correspondante le chiffre qui représente votre avis (Très satisfait = 1 ; Satisfait = 2 ; Moins satisfait = 3 ; Pas satisfait = 4) :

Intervenants Domaines D'intervention	Ministère de l'Education Nationale	Ministère provinciale ayant l'éducation en charge	Confessions religieuses	ONG locales	Opérateurs économiques	Coopération bilatérale	Personnalités politiques	Institutions politiques (nationales ou provinciales)	Communautés de base	Agences de Nations Unies (Unesco, Unicef)	Comité des parents (COPA)
Réhabilitation/construction des écoles											
Équipement des écoles (bancs, matériel didactique, manuels scolaires)											
Équipement des écoliers (kits scolaires)											
Prise en charge des enseignants (moyen de transport, motivation, etc.)											
Renforcement des capacités (Formation) des enseignants, des directeurs et des inspecteurs											

17. Beaucoup d'observateurs sont convaincus que, dans quelques années seulement, si on maintient les mesures relatives à la réduction ou la suppression des frais imposés aux écoles, il y aura davantage :

Conséquences	Avis	D'accord	Pas d'accord	Indécis
a. Accroissement du taux d'inscription				
b. Accroissement du taux de scolarisation et de maintien des enfants, surtout des enfants des familles pauvres, à l'école.				
c. De bonnes infrastructures scolaires				
d. Beaucoup plus d'élèves qu'il ne le faut dans les classes				
e. Baisse de niveau et de qualité de l'enseignement				
f. Des enseignants sous qualifiés dans les écoles				
g. Une amélioration de la qualité de l'enseignement				
h. implication de plusieurs autres opérateurs économiques et miniers				
i. Autre conséquence (spécifiez SVP)				

18. Selon certaines personnes, il y a eu des parents qui n'ont pas effectivement payé les frais scolaires si ce n'est dans les limites des mesures prises par l'autorité provinciale politique ou religieuse. Si vous partagez cet avis, quelles sont les catégories d'élèves dont les parents n'ont pas payé les frais ?
- enfants des parents relativement pauvres
 - enfants issus de familles de niveau socioéconomique moyen
 - enfants issus de familles relativement riches
 - enfants des enseignants et des autorités scolaires
 - enfants des écoles des périphéries de villes ou de centres miniers
 - Tous ont en principe payé les frais
19. Parmi les opérateurs économiques de votre province ou de votre entité territoriale, citez ceux qui vous semblent avoir le plus contribué à la réhabilitation et l'équipement des écoles, ainsi qu'à la prise en charge des enseignants.
-
-
-
20. Quelles sont, selon vous, les « choses » que l'école était capable de faire et qu'elle ne sait plus faire du fait des mesures de gratuité et de réduction des frais scolaires ?
- a) Concernant les infrastructures scolaires
-
-
- b) Concernant les équipements scolaires
-
- c) Concernant la gestion du personnel enseignant
-
- d) Concernant les matériels didactiques et ressources pédagogiques
-

e) Concernant l'un ou l'autre aspect utile à l'école :
.....

23. Quelles sont, selon vous, les « choses » que l'école est capable de faire et qu'elle ne savait plus faire avant les mesures de gratuité et de réduction des frais scolaires ?

a) Concernant les infrastructures scolaires -----

b) Concernant les équipements scolaires
.....

c) Concernant la gestion du personnel enseignant
.....

d) Concernant les matériels didactiques et ressources pédagogiques
.....

e) Concernant autre aspect utile à l'école :
.....

24. A quelles autres sources pourrait-on s'adresser pour accroître le financement des activités scolaires sans imposer aux parents seuls le poids de la charge de la scolarisation des enfants en RDC ?

.....
.....
.....

25. Existe-t-il un plan de suivi et évaluation de la mise en œuvre des mesures de réduction des frais scolaires et de la gratuité pour les écoles de votre entité territoriale ?

OUI NON Je ne sais pas

26. S'il existe un plan de suivi et évaluation de la mise en œuvre des mesures de réduction des frais scolaires et de la gratuité pour les écoles de votre entité territoriale, quelles sont les structures ou les personnes qui en sont chargées ?

27. Les ressources actuelles et latentes pouvant aider à accroître le budget de l'éducation en RDC sont-elles mobilisées efficacement par l'Etat et les entités territoriales décentralisées ?

OUI NON Je ne sais pas

28. L'adhésion et la participation des communautés de base aux politiques en matière de financement de l'éducation sont-elles acquises dans votre province et dans votre entité territoriale ?

OUI NON Je ne sais pas

29. Parmi les frais scolaires ci-dessous, lesquels, selon vous, peuvent être supprimés sans causer un grand préjudice au fonctionnement de l'école ?

Nomenclature	avis
Minerval	
Frais d'assurance	
Motivation des enseignants	
Frais de transport	
Frais de participation au TENAFEP	
Frais de participation à l'Examen d'Etat	
Frais d'intervention ponctuelle (FIP)	

Annexe 2 : Guides d'entretiens (Pour personnes ressources et autorités)

1. Quelles sont, selon vous, les partenaires éducatifs qui ont le plus marqué les campagnes de sensibilisation des communautés de base à donner à tous les enfants (surtout aux filles et autres groupes vulnérables) les mêmes chances d'accès à l'école ?
2. Comment appréciez-vous les stratégies qu'ils ont utilisées, le matériel et autres documents, les thèmes exploités, le temps consacré à la campagne, le lobbying auprès du gouvernement...
3. *Comment, dans votre milieu, les différentes structures communautaires qui participent aux efforts de scolarisation des enfants, des filles et des groupes vulnérables (COPA, ONG, Autres divisions provinciales, Confessions religieuses) collaborent-elles avec les autorités provinciales de l'EPSP pour lutter contre les abus dans la prise en charge des frais scolaires par les parents?*
4. *Comment, dans votre milieu, les différentes sociétés commerciales et les autres opérateurs économiques qui participent aux efforts de scolarisation des enfants, des filles et des groupes vulnérables*
 - a) *collaborent-elles avec les autorités provinciales de l'EPSP pour réaliser leurs objectifs ?*
 - b) *collaborent-elles entre elles pour réaliser leurs objectifs ?*
 - c) *collaborent-elles avec les autorités politiques de la province pour réaliser leurs objectifs ?*
5. *Le taux d'inscription en 1^{ère} et en 2^{ème} année primaire a connu un accroissement substantiel dans beaucoup de provinces. A quoi attribueriez-vous personnellement la performance observée dans les écoles de votre entité territoriale ?*
6. *Selon vous, les mesures de réduction des frais scolaires et de gratuité en première année primaire ont-elles été bien suivies dans toutes les écoles de la province ?
Si certaines écoles n'auraient pas suivi quelles en seraient les causes ?*
7. *Dans votre (ECOLE) (CLASSE) (RAYON D'ACTION), combien d'enfants*
 - a) *ont payé les frais scolaires malgré le décret de l'autorité établie ?*
 - b) *n'ont pas payé les frais scolaires en conformité avec les mesures de réduction des frais scolaires et de gratuité prise par l'autorité établie ?*
8. *Dans quelle catégorie d'enfants se trouveraient la majorité de ceux qui ont payé malgré les mesures de réduction des frais scolaires et de gratuité de l'autorité établie*
 - *Au plan de lieu de résidence*
 - *Au plan de sexe*
 - *Au plan de niveau socioéconomique et socioculturel des parents*
 - *Au plan de régime de gestion*
 - *Au plan de la réputation de l'école*

- *Au plan de lieu d'implantation de l'école*
9. *Dans quelle catégorie d'enfants se trouveraient la majorité de ceux qui ont payé malgré les mesures de réduction des frais scolaires et de gratuité de l'autorité établie*
- *Au plan de lieu de résidence*
 - *Au plan de sexe*
 - *Au plan de niveau socioéconomique et socioculturel des parents*
 - *Au plan de régime de gestion*
 - *Au plan de la réputation de l'école*
 - *Au plan de lieu d'implantation de l'école*
10. *Comment les parents d'élèves ont-ils accueilli cette décision de l'autorité ?
Leur opinion varie-t-elle*
- *avec le niveau socioéconomique et culturel de chacun ?*
 - *avec le régime de gestion dans lequel étudient les enfants ?*
 - *avec la réputation de l'école ?*
 - *avec le lieu d'implantation de l'école ?*
11. *Comment les enseignants ont-ils accueilli cette décision de l'autorité ?
Leur opinion varie-t-elle*
- *avec le régime de gestion dans lequel ils travaillent ?*
 - *avec la réputation de l'école ?*
 - *avec le lieu d'implantation de l'école ?*
 - *avec le niveau socioéconomique et culturel des parents d'élèves ?*
12. *Comment les enseignants ont-ils accueilli cette décision de l'autorité ?
Leur opinion varie-t-elle*
- *avec le régime de gestion dans lequel ils travaillent ?*
 - *avec la réputation de l'école ?*
 - *avec le lieu d'implantation de l'école ?*
 - *avec le niveau socioéconomique et culturel des parents d'élèves ?*
13. *Quel est, selon vous, l'impact de la décision de réduction des frais et de la gratuité sur :*
- a) *les infrastructures scolaires*
 - b) *la motivation des enseignants*
 - c) *le taux d'inscriptions scolaires*
 - d) *le taux d'inscriptions scolaires des années à venir ?*
 - e) *les charges sociales des enseignants*
 - f) *les effectifs par classe et la taille des classes ?*
14. *Comment le « manque à gagner » entraîné par les mesures de réduction des frais scolaires et de gratuité de l'autorité établie a-t-il été comblé au niveau des écoles ?*
15. *Certaines écoles ont-elles exigé des frais scolaires non mentionnés dans les mesures de réduction des frais scolaires et de gratuité de l'autorité établie ?*
16. *Certaines entreprises commerciales ont accepté d'intervenir dans le secteur de l'éducation en réponse à l'appel de l'autorité établie. Lesquelles, selon vous, ont effectivement posé des actes remarquables en 2008-2009 ?*

17. *Si vous deviez évaluer les frais que ces entreprises commerciales ont alloués au secteur de l'éducation, à combien chiffreriez-vous l'intervention de celles qui vous ont le plus marqué ? Dans l'ensemble, comment appréciez-vous la nature des interventions matérielles, avec les frais y afférents, telles que réalisées par les opérateurs économiques ?*
18. *Quels sont les autres partenaires de l'éducation qui ont posé des actes remarquables en 2008-2009 en faveur du secteur de l'éducation, à part les entreprises commerciales ?*
19. *Comment s'organisent les interventions matérielles ou financières des entreprises commerciales (et des autres partenaires éducatifs) de la province en faveur des écoles, en termes de coordination ? (Action coordonnées par la FEC ou les Confessions religieuses ? – Actions isolées ? – Actions planifiées par les autorités provinciales de l'EPSP ? – Actions sous couvert de l'autorité politique provinciale ? – Actions improvisées ?)*
20. *Existe-t-il un texte de loi qui régleme ce genre d'interventions en faveur du secteur de l'éducation dans votre province ? Dans votre réseau d'enseignement ?*
21. *Quel est l'impact de telles interventions à long terme dans les écoles de votre entité territoriale ?*
22. *Quelles sont les réalisations des organismes partenaires (Unicef, Oxfam, Unesco, etc.) qui ont selon vous contribué à convaincre les acteurs et responsables de l'éducation de la nécessité d'appliquer les mesures de gratuité et de réduction des frais scolaires ?*
23. *Quelles sont les réalisations des autorités politiques et administratives locales ou nationales, qui ont, selon vous, convaincu les acteurs et responsables de l'éducation de la nécessité d'appliquer les mesures de gratuité et de réduction des frais scolaires ?*
24. *Quelles sont, selon vous, les « choses » que l'école était capable de faire et qu'elle ne sait plus faire du fait des mesures de gratuité et de réduction des frais scolaires ?*
25. *Quelles sont, selon vous, les « choses » que l'école est capable de faire et qu'elle ne savait plus faire avant les mesures de gratuité et de réduction des frais scolaires ?*
26. *Qu'est-ce qui est fait pour encourager l'implication des communautés de base, des partenaires et autres acteurs sociaux à participer au financement de l'éducation ?*
27. *Quels sont, parmi les frais scolaires, ceux qui, selon vous, peuvent être supprimés sans causer un grand préjudice au fonctionnement de l'école ?*
28. *Existe-t-il un plan de suivi et évaluation des mesures de gratuité et de réduction des frais scolaires ?*
29. *S'il existe un plan de suivi et évaluation, quelles sont les structures responsables ?*
30. *Quels sont, selon vous, les mécanismes de pérennisation des bénéfiques des mesures de gratuité et de réduction des frais scolaires en faveur de la scolarisation des enfants sur l'amélioration des infrastructures et des conditions des enseignants*
 - a) *mis en place actuellement ?*
 - b) *recommandables pour de meilleures perspectives à venir ?*

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs poursuivis	4
3. Approche méthodologique	7
3.1. Techniques pour la collecte des données	7
3.2. Choix des sites	8
3.3. Choix des participants	8
3.4. Sujets répondants touchés par l'enquête	9
3.4.1. Répartition des sujets par province	9
3.4.2. Répartition des sujets par milieu	11
3.4.3. Répartition des sujets par régime de gestion	11
3.4.4. Répartition des sujets par statut du répondant	12
3.4.5. Répartition des sujets par sexe	12
3.4.6. Répartition des sujets selon l'âge du répondant	13
3.4.7. Répartition des sujets selon l'état civil	13
3.4.8. Répartition selon le niveau d'études	14
3.4.9. Répartition des sujets selon l'ancienneté dans l'enseignement	15
3.4.10. Répartition des sujets selon le nombre d'enfants à l'école	15
4. Résultats principaux	16
5. LECONS tirées	62
6. Recommandations	66
7. Annexes	69